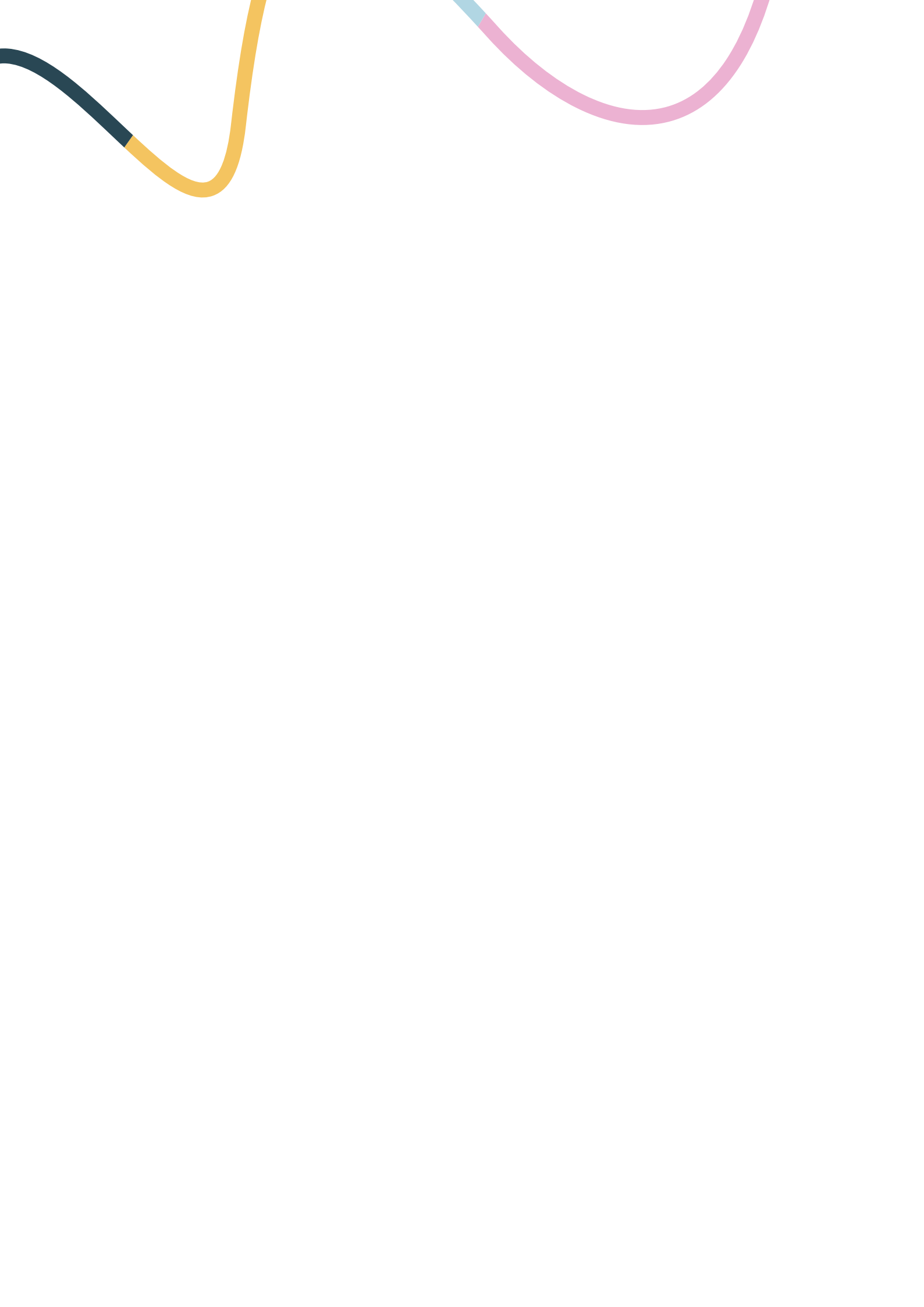


LES GUIDES DU RÉSEAU

Développer des solutions d'hébergement adaptées aux spécificités des territoires et aux attentes des touristes à vélo

août 2026



ÉDITO

Le tourisme à vélo s'impose comme une opportunité stratégique pour les territoires et l'hébergement constitue l'un des maillons décisifs d'un séjour réussi. Chaque nuit passée sur un itinéraire cyclable, c'est un touriste qui choisit de s'ancrer dans un territoire, qui consomme local, qui fait vivre un commerce de village ou un camping municipal. Mais l'expérience des voyageurs à vélo reste encore trop souvent conditionnée par la recherche, au bon endroit et au bon moment, d'un hébergement adapté à leurs besoins. Le développement d'une offre diversifiée, accessible à la nuitée et disposant des services adaptés aux pratiques constitue un enjeu majeur pour le développement de la filière dans les territoires. Pour cela, du milieu urbain au milieu rural, en passant par les zones à forte densité touristique, les collectivités locales jouent un rôle central : elles planifient, expérimentent, accompagnent et fédèrent les acteurs locaux (hébergeurs, offices de tourisme, associations, socio-professionnels) pour faire émerger des solutions concrètes, adaptées à leur contexte. Ce guide, fruit d'un travail collaboratif avec plus de 30 experts et collectivités, décline une des 27 mesures de la Stratégie nationale du tourisme à vélo. Il a pour vocation d'outiller les élus et techniciens dans leur passage à l'action et il dresse un inventaire de solutions testées, éprouvées et répliquables. En renforçant le maillon essentiel de l'hébergement, nous contribuons à faire du vélo une expérience fluide, accessible et désirable, à construire des territoires plus accueillants, plus vivants et plus résilients.

Chrystelle Beurrier et Françoise Rossignol

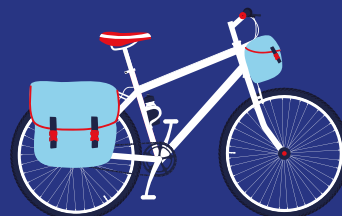
Co-présidentes du Réseau vélo et marche

Introduction

Cette étude décline une des 27 mesures de la **Stratégie nationale du tourisme à vélo** qui ambitionne de faire de la France la 1^{re} destination mondiale du tourisme à vélo.

Consultez la Stratégie nationale du tourisme à vélo

Destination France à vélo
Cap vers 2030 !



Mesure 15

Développer des solutions d'hébergement adaptées aux spécificités des territoires et aux attentes des touristes à vélo.

Cette étude vise à **identifier des solutions innovantes pour pallier les manques d'hébergements à la nuitée** pour répondre aux besoins des touristes itinérants à vélo, en tenant compte des spécificités géographiques et touristiques des territoires.

Les solutions développées dans cette étude s'adressent aux **élus et techniciens** mobilisés sur le développement du tourisme à vélo. Plusieurs exemples sont le fruit du travail de collectivités, élus et techniciens territoriaux. D'autres, portés par des socio-professionnels, pourront être cités en exemple pour animer les communautés socio-professionnelles dans le but de faire émerger ces solutions sur leur territoire.

Le rapport d'étude se présente en deux parties :

1. Les enjeux liés à l'offre d'hébergements selon les difficultés rencontrées dans les territoires, en France et à l'étranger, aux typologies et aux stratégies différentes. 80 solutions sont recensées, classées par milieu, avec des liens cliquables menant vers les documents qui en parlent.

2. Des solutions sont détaillées pour mieux comprendre leurs aspects techniques, économiques ou réglementaires selon les enjeux identifiés. Ces fiches sont rédigées de manière à faciliter la répliquabilité de ces modèles sur d'autres territoires. La série proposée par le Réseau vélo et marche est enrichie par des fiches solution produites pour l'itinéraire ViaRhôna, et les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a été accompagnée par l'expertise d'Atemia afin de conduire une étude dédiée à la compréhension et à l'amélioration de l'offre d'hébergements à la nuitée pour les touristes en itinérance, à vélo comme à pied.

Sommaire

Contexte, objectifs et méthode de travail	6
Enjeux et solutions en milieu urbain	8
Répondre aux problématiques de stationnement sécurisé des vélos pour la nuit	8
Diversifier les typologies d'hébergements en ville	9
Enjeux et solutions en milieu à forte densité touristique	10
Étoffer l'offre d'hébergements à la nuitée sur certains types d'hébergements	11
Développer l'intérêt des hébergeurs pour la clientèle itinérante à vélo	12
Rediriger les touristes à vélo vers des itinéraires et des périodes moins saturées	13
Enjeux et solutions en milieu rural	14
Développer l'offre d'hébergement en zone blanche	15
Assurer la viabilité économique des offres	18
Assurer la visibilité des offres existantes	20
Fiches solution	23
Fiches issues des travaux conduits par le Réseau vélo et marche	24
Fiches issues des travaux conduits pour la ViaRhôna	44
Remerciements	71

Contexte, objectifs et méthode de travail

Contexte

Avec 444 millions de nuitées touristiques enregistrées en 2022 dans les hébergements collectifs, la France s'affiche comme la première destination touristique mondiale. Pour autant, les touristes à vélo, et plus particulièrement en itinérance, se retrouvent régulièrement confrontés à la problématique du manque d'hébergements adaptés à leur besoin.

LE LABEL ACCUEIL VÉLO®

Pour répondre à cette problématique, le label **Accueil Vélo®** garantit aux cyclotouristes un **accueil de qualité et des services adaptés**, pour eux comme pour leur vélo, chez des partenaires situés à proximité des itinéraires cyclables. Hébergeurs, loueurs, réparateurs, restaurateurs, offices de tourisme, sites de visite et loisirs s'engagent à respecter un **référentiel qualité**, renforçant ainsi la visibilité de leurs établissements et le rayonnement du territoire.



Si le label Accueil Vélo apporte un certain nombre de réponses, **de nombreuses problématiques liées à l'hébergement persistent pour les clientèles itinérantes** dans les territoires.

Trois typologies de secteurs identifiées dans le cadre de cette étude présentent chacune des enjeux distincts :

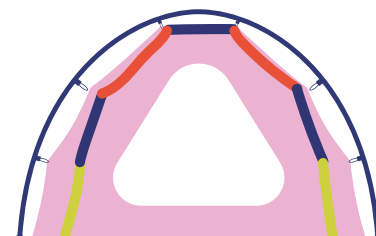
- **Les zones urbaines**, où l'offre d'hébergement existe mais n'est pas toujours adaptée aux besoins des touristes à vélo (stationnement en particulier) ni référencée sur les canaux habituels des pratiquants (applications, plateformes collaboratives, etc.).
- **Les zones à forte densité touristique** où l'offre d'hébergement est souvent saturée ou inadaptée pour les voyageurs en itinérance (notamment en période estivale et sur les ponts du printemps) voire fermée hors saison.
- **Les zones rurales**, où l'offre d'hébergement est plus rare et dans lesquelles certaines zones blanches viennent limiter la continuité de l'offre de séjour.

Il existe ainsi une **palette d'attentes en fonction des typologies de cyclistes, de pratiques ou encore de territoires traversés**. L'hébergement marchand en dur ne pourra pas systématiquement y répondre en raison de la saisonnalité du tourisme à vélo et de la nécessité d'un équilibre économique à trouver pour les porteurs de projet. Des solutions alternatives, marchandes ou non, devront être envisagées (hôtellerie de plein air, camping à la ferme, bivouac, logement chez l'habitant, offre collaborative, etc.) posant un enjeu fort de réglementation.

Collectivités et socio-professionnels ont ainsi besoin de réfléchir et d'expérimenter de nouvelles solutions pour lever les freins au développement d'hébergements adaptés aux touristes à vélo sur les différents territoires.

UN TRIPLE OBJECTIF

- **Identifier précisément les enjeux** liés à l'hébergement pour le tourisme à vélo itinérant en France.
- **Inventorier et analyser les solutions** testées sur les territoires.
- **Examiner les conditions de leur répliquabilité** pour inspirer plus largement les territoires qui souhaitent s'emparer du sujet.



Méthode de travail

Il était important pour la réalisation de cette étude d'aller au-delà d'un simple benchmark de solutions et de se confronter aux problématiques du terrain. Pour ce faire, nous avons constitué un **groupe de travail de 34 personnes volontaires** représentant des collectivités de différentes tailles (intercommunalités, départements, régions) et leurs organismes de gestion de destination, des comités d'itinéraire, des organismes nationaux et des socio-professionnels et fédérations nationales associées.

Nous avons réalisé une première session de travail visant à **définir et préciser les problématiques d'hébergement propres à chaque typologie de territoire** (urbain, rural et à forte fréquentation touristique). Ce travail a permis d'orienter les recherches de solutions existantes répondant aux problématiques identifiées.

Un appel à solutions en France et en Europe, mobilisant les adhérents du Réseau vélo et marche et le réseau EuroVelo, des recherches documentaires et une veille internet ont permis de **recenser plus de 80 solutions** qui ont été soumises au groupe de travail. Lors d'une deuxième session, ce dernier a pu débattre et compléter les solutions recensées et **mettre en évidence les grandes logiques de réponses aux problématiques identifiées** en première session.

Une troisième session de travail a permis de **prioriser une dizaine de solutions** particulièrement intéressantes, **en vue de les détailler plus précisément dans des fiches solution**. Ces dernières précisent notamment les conditions de répliquabilité, et identifient les freins réglementaires, administratifs et techniques à lever. Des entretiens ont ensuite été menés avec les différents porteurs de solutions pour étayer ces fiches solution.

Ces travaux pourront être mis à jour au fur et à mesure que de nouvelles expérimentations d'hébergements adaptés aux touristes à vélo voient le jour dans les territoires, ou que les réglementations régissant certains secteurs (ex : l'hôtellerie de plein air) évoluent.

Enjeux et solutions en milieu urbain

Les zones urbaines ne sont pas les destinations prioritaires des touristes à vélo, qui ne font souvent que les traverser et cherchent à éviter de s'y arrêter, en dehors peut-être de la clientèle internationale. Les villes sont néanmoins les points de départ et d'arrivée de nombreux itinéraires, car elles sont connectées aux réseaux de transport.

La sécurisation des vélos pendant la nuit y constitue l'un des enjeux principaux des touristes à vélo en zone urbaine. En effet, la densité de l'habitat ne permet pas toujours aux hébergements de disposer d'un stationnement vélo sécurisé facilement accessible au sein de leur établissement. Le matériel roulant utilisé par les touristes peut être très coûteux. Dès lors, l'assurance de ne pas se faire voler son vélo est un critère important dans le choix de l'hébergement.

Diversifier l'offre d'hébergement représente le second défi majeur en milieu urbain. On y retrouve de très nombreux hôtels, mais il est plus difficile d'y trouver des hébergements à petit prix comme les emplacements tente en camping. Le foncier, rare et cher, rend le modèle économique de l'hôtellerie de plein air difficile à trouver. Cela a notamment un impact sur les publics modestes ou jeunes dans leur pratique de l'itinérance.

L'accès sécurisé jusqu'à l'hébergement depuis la véloroute constitue le troisième enjeu identifié en zone urbaine. Sur ce point cependant, les applications GPS spécialisées offrent déjà des solutions de repérage des trajets les plus sécurisés, et de nombreux hébergements indiquent l'accès vélo pour rejoindre leur établissement sur leur site internet. Cet enjeu, jugé non prioritaire, n'a pas été approfondi ici.



Répondre aux problématiques de stationnement sécurisé des vélos pour la nuit

Permettre le stationnement des vélos au sein de l'hébergement

Certains hôtels trouvent des solutions créatives pour permettre le stationnement sécurisé des vélos de leurs clients au sein même de leur établissement malgré un espace contraint.



Hôtel Albert 1, Toulouse (31) : l'hôtel a installé des **accroches au plafond de l'entrée** des artistes pour y stocker des vélos. Le personnel de l'hôtel se charge de la manutention pour ses clients. Il est labellisé Accueil Vélo.



Hôtels Eklo, France : l'opérateur hôtelier a fait le choix, dans certains des établissements du groupe, de réduire le nombre de stationnements voiture pour **installer des box vélos fermés** pour mettre en sécurité les vélos des clients.



Premier Inn, Royaume-Uni : cette chaîne d'hôtels britannique permet à ses clients de **stocker leur vélo dans leur chambre**, à condition qu'il soit propre. Des solutions de nettoyage du vélo sont proposées sur demande à la réception.

Ouvrir les parkings urbains aux cyclistes sans abonnement pour moins de 24h

Implantés en centre-ville et gérés par des opérateurs publics ou privés, les parkings urbains offrent une **solution centralisée et mutualisée de stationnement sécurisé la nuit**. Les établissements peuvent ainsi renvoyer les cyclotouristes vers ces solutions de stationnement sans avoir à aménager de local vélo à l'intérieur de leurs propres locaux, palliant ainsi le manque de place pour le stationnement au sein même des hôtels. Le label Accueil Vélo peut être obtenu avec ce type de solution à condition de réserver des allotements garantissant aux clients une place de stationnement gratuite.

 **Ville de Tours** (37) : Pass parcs à vélo **24h pour 1€** avec paiement via l'application pour smartphone Fil Bleu.

 *Plus d'informations dans la Fiche Solution n° 1 p.24.*

 **Ville de Caen** (14) : tarif stationnement de **1€/24h** au sein de 2 Véloparcs avec paiement par carte bancaire. Quelques emplacements vélo-cargo sont disponibles.

 **Région Centre-Val de Loire** : installation d'abris vélos sécurisés à proximité des gares avec utilisation occasionnelle possible pour **1€/24h** via une inscription en ligne. Certains hébergements en font la promotion pour leurs clients.

 **Agence bruxelloise de parking**, Belgique : mise en place sur 2 parkings de la ville de stationnements sécurisés vélo **gratuits les 4 premières heures et 1,25 € entre 4 et 24h**.

Diversifier les typologies d'hébergements en ville

Permettre l'installation de campings temporaires sur des terrains en friche

Disposer d'un camping, notamment dans les grandes villes, est assez rare tant les utilisations du foncier sont en compétition. En revanche, les villes disposent généralement de plusieurs terrains

en friche, en attente de travaux, sur lesquels elles peuvent lancer **un appel à projets pour l'installation d'un camping temporaire**.

 **Yes we camp**, Marseille (13) : **miniville-camping éphémère** déployée pendant 8 mois sur le port de l'Estaque en 2013.

 **Les Grands Voisins**, Paris (75) : divers projets, dont un **camping urbain de plus de 100 places**, ont été mis en place sur le **site d'un hôpital désaffecté** dans Paris intra-muros, entre 2015 et 2020. L'occupation temporaire a permis de proposer, sur cette période, des solutions d'hébergements en tente, dortoir, cabane ou hamac.

 **Camping 58**, Bruxelles, Belgique : **camping temporaire slow tourisme** avec bar, concerts et événements, installé de 2020 à 2022 sur le **site d'un ancien club de pétanque** avant sa démolition en vue de la construction du centre commercial NEO.

Installer des hébergements légers en périphérie immédiate de la ville

La périphérie immédiate des grandes métropoles dispose de plus d'espace que le centre urbain et peut **accueillir des hébergements légers dans un cadre plus nature** tout en garantissant une distance à vélo raisonnable au centre-ville et aux commodités essentielles.

 **Les refuges périurbains**, Bordeaux Métropole (33) : **11 refuges**, créés à l'initiative de l'association Bruit du frigo, sont gérés, entretenus et valorisés par Bordeaux Métropole. Chaque refuge est unique et met en valeur le paysage dans lequel il est installé. D'un confort sommaire, ils ne disposent pas d'électricité, de chauffage, ou d'eau courante, et ne peuvent pas obtenir le label Accueil Vélo. La réservation s'effectue en ligne.

Enjeux et solutions en milieu à forte densité touristique

Les zones à forte fréquentation touristique sont également des destinations privilégiées par les touristes à vélo, attirés par leur renommée et les points d'intérêt qu'elles ont à offrir.

L'affluence touristique importante sature l'offre d'hébergements disponible en haute saison. Ainsi, malgré une offre importante d'hébergements, il est compliqué de trouver où loger en été tant les lieux sont fréquentés.

À cette difficulté, s'ajoute **le manque d'intérêt des hébergeurs pour accueillir la clientèle itinérante à la nuitée.** En effet, de nombreux

établissements conditionnent les réservations à un nombre minimum de nuitées pour optimiser leur gestion administrative et commerciale. Les rares hébergeurs à garder des emplacements « courts séjours » le font plus par conviction que par rationalité économique.

Enfin, **de nombreux établissements assurent leur activité de manière saisonnière**, sur une période allant souvent d'avril à octobre, et sont fermés en dehors de cette période touristique. Le report des voyages à vélo en intersaison est ainsi rendu plus difficile car l'offre est plus rare et le peu d'établissements ouverts peu visibles.



Étoffer l'offre d'hébergements à la nuitée sur certains types d'hébergements

Optimiser la capacité des hébergements existants

De nombreux établissements optimisent déjà leurs capacités d'accueil pour améliorer leurs retombées économiques. Dans les campings, les emplacements spacieux ont été pensés pour des tentes avec voiture, des caravanes ou des camping-cars, là où un itinérant à vélo a besoin de beaucoup moins d'espace. **Il existe donc bien des marges de manœuvre pour augmenter les capacités d'accueil d'itinérants à vélo sans augmenter la superficie des campings.** De plus en plus d'établissements mettent d'ailleurs en place des offres vélo dédiées.

 **Camping du Haut-Rhône**, Seyssel (01) : le camping propose, à tarif modéré, **un grand terrain nu appelé « emplacement tente »** pouvant accueillir plusieurs personnes. L'emplacement est interdit aux véhicules motorisés.

 *Plus d'informations dans la Fiche Solution n° 2 p.26.*

 **Aire naturelle de camping**, Le Frezat (40) : l'aire naturelle de camping, située à proximité de la piste cyclable, a été ouverte aux touristes à vélo, pour compléter la clientèle initialement constituée de camping-cars et caravanes.

 *Les textes et documents de référence sur le classement des campings sont à retrouver [ici](#).*

Ouvrir des lits grâce à des solutions alternatives

En saison touristique, **l'offre d'hébergements insolites ainsi que les hébergements chez les particuliers présentent un potentiel susceptible de compléter l'offre marchande classique** en saison touristique. Si elles peuvent se poser en alternatives efficaces pour accueillir les touristes à vélo à la nuitée, ces solutions doivent mieux appréhender les attentes spécifiques aux touristes à vélo et nécessitent une meilleure visibilité.



 **La Péniche Bed and Bicycle**, France : **plusieurs péniches situées le long de la véloroute ViaRhôna, ont été transformées en lieux d'accueil pour les touristes à vélo.** Ces offres haut de gamme proposent des hébergements flottants dans des zones où il est difficile de trouver du terrain. Les vélos sont stationnés dans un conteneur sécurisé devant la péniche. Les établissements sont labellisés Accueil Vélo.

 **Les sentiers de la mer**, France : cette plateforme française **met en relation des touristes en quête d'un hébergement avec des propriétaires de bateaux à quai** louant une cabine pour la nuit. Cette solution concerne uniquement les littoraux atlantique et méditerranéen. Elle ne permet pas d'obtenir le label Accueil Vélo et il n'est pas toujours possible de stationner son vélo de façon sécurisée à proximité du bateau.

 **Hôtes Airbnb**, France : pour attirer une clientèle vélo et contourner le manque de filtre « abris vélo » dans les paramètres de la plateforme, **plusieurs offres font part, dans le titre de l'annonce, de la présence d'un parking vélo.** Les hôtes Airbnb peuvent être labellisés Accueil Vélo à condition de répondre à une démarche qualité en vigueur pour la catégorie d'établissements mise en ligne sur la plateforme ([classement « meublé de tourisme »](#)) d'Atout France pour les maisons ou appartements entiers, ([Chambre d'hôtes référence](#)® pour les chambres).

 **Campspace** de HomeCamper, France : **plateforme franco-néerlandaise qui permet de séjourner en pleine nature chez des particuliers**, que ce soit pour camper ou pour dormir dans des hébergements insolites. Elle met en relation des voyageurs en quête d'authenticité avec des hôtes qui ouvrent leur jardin ou leur terrain.

Développer l'intérêt des hébergeurs pour la clientèle itinérante à vélo

Renforcer la visibilité des hébergements proposant des réservations à la nuitée

Le label Accueil Vélo n'est pas conditionné à l'obligation de proposer la réservation à la nuitée. Les collectivités peuvent compenser les limites du label **en offrant une plus grande visibilité aux établissements proposant une réservation à la nuitée**, essentielle à l'itinérance, afin d'encourager cette pratique.



Page dédiée aux hébergements à la nuitée, ADT Alpes-de-Haute-Provence (04) : l'agence de développement touristique a créé une **page spécialisée sur son site internet recensant tous les hébergements réservables à la nuitée** sur son territoire. Un filtre supplémentaire permet de sélectionner les hébergements ouverts sur ses dates de voyage, particulièrement utile hors saison touristique.



Filtre « nuitée », La Vélodyssée, France : la Coordination Mutualisée des Véloroutes a créé un **filtre sur le site internet de La Vélodyssée qui permet de sélectionner les hébergements réservables à la nuitée**. Un filtre « tarif cycliste » a également été ajouté pour sélectionner les hébergements proposant des tarifs préférentiels adaptés aux cyclistes.



Plus d'informations dans la Fiche Solution **n° 3 p.28**.



Accompagner l'émergence d'hébergements à la nuitée

En lançant un **programme d'aide au financement de solutions d'hébergement adapté à la pratique itinérante**, les collectivités encouragent les hébergeurs à tester cette solution à moindre coût.



Destination Touristique Cap Fréhel – Saint-Malo – Baie du Mont Saint-Michel (22, 35) : aux côtés de la Région Bretagne, la destination et les collectivités qui la composent ont lancé un appel à manifestation d'intérêt pour **impulser, soutenir et accompagner l'émergence de nouvelles offres d'hébergement à la nuitée à travers la rénovation et/ou la requalification de bâtiments existants**. Les lauréats disposeront d'une aide financière à condition d'être ouverts au moins 9 mois dans l'année et de proposer une offre à la nuitée pendant une période d'au moins 5 ans, y compris en période estivale.



Calvados Attractivité (14) : l'agence d'attractivité a proposé un **programme d'achats d'hébergements légers aux campings de son territoire**. Les campings volontaires s'engagent à obtenir la marque Accueil Vélo, à proposer la réservation à la nuitée et à partager les données liées à l'occupation des hébergements (taux d'occupation, part des cyclistes hébergés, prix moyen pratiqué et chiffre d'affaires). À l'issue de 3 années de location des hébergements, les campings ont la possibilité de racheter les hébergements.



Plus d'informations dans la Fiche Solution **n° 4 p.30**.



La Halte ©Laurent Cheviet



Rediriger les touristes à vélo vers des itinéraires et des périodes moins saturés

Développer des itinéraires alternatifs

La création d'itinéraires alternatifs offre une double réponse à la saturation de certains parcours : **ils réduisent la fréquentation sur les itinéraires surchargés et orientent les flux vers des localités moins fréquentées** disposant d'hébergements disponibles.



Gironde Tourisme (33) : l'agence de développement touristique a créé une **boucle de 50 km partant de La Véloodyssée pour contourner le lac de Hourtin-Carcan par la rive du lac la moins fréquentée** touristiquement. Cet itinéraire traverse les villes de Carcan et Hourtin, mieux équipées en hébergements et services.



CC Pays d'Apt Luberon (84) : la communauté de communes a **étendu l'itinéraire du Massif des Ogres vers l'est du massif, à l'écart des grands axes touristiques**. Cette extension de 40 km traverse 4 communes supplémentaires, ce qui permet d'augmenter l'offre et de diffuser les flux.



Encourager l'intersaison

En intersaison, la fréquentation est bien moindre qu'en période estivale. Cependant, de nombreux établissements ferment durant cette période. Il convient donc de **s'assurer que les itinéraires promus en intersaison bénéficient d'une offre d'hébergement suffisante et ouverte toute l'année**.



Grands Sites de France : leur programme « Escapade nature sans voiture » propose de travailler à **l'élaboration et la promotion d'itinéraires moins fréquentés et accessibles hors saison** autour des grands sites. Un carnet de voyage permet de promouvoir ces itinéraires, dans lequel sont mis en avant uniquement les hébergements ouverts en intersaison.

Enjeux et solutions en milieu rural

Les itinéraires cyclables traversent de nombreuses zones peu denses à très peu denses. Les **paysages ruraux sont en effet prisés des voyageurs à vélo** attirés par le calme, la nature et l'authenticité de ces territoires.

Les territoires ruraux souffrent principalement de la **présence de « zones blanches »** – des espaces dépourvus d'hébergements adaptés aux cyclotouristes sur plusieurs dizaines de kilomètres – créant une discontinuité de services sur l'itinéraire cyclable. La distance entre deux hébergements disponibles, parfois supérieure à 60 km, est trop longue pour être parcourue en une journée. Faute d'options viables pour passer la nuit, l'itinéraire est alors délaissé par les touristes.

La **faible densité d'habitation et de fréquentation des zones rurales questionne également le modèle économique** des projets d'hébergement. Dégager une rentabilité suffisante avec un hébergement seul est souvent difficile. C'est particulièrement le cas lorsque le projet nécessite des investissements conséquents (dans le cas d'une réhabilitation d'un bâtiment ancien par exemple). Les collectivités qui essaient d'encourager des acteurs privés à s'implanter sur le territoire peinent à trouver des investisseurs ou exploitants intéressés.

Enfin, les **offres existantes ne sont pas toujours visibles** car peu rattachées aux canaux et plateformes habituellement utilisés par les touristes à vélo en recherche d'hébergement. C'est notamment le cas des hébergements qui ne sont pas la source de revenu principale des exploitants (logement à la ferme, chez l'habitant, etc.). Pour ces derniers, les coûts d'obtention du label Accueil Vélo et du référencement sur les outils de promotion paraissent disproportionnés au regard du nombre de touristes accueillis à l'année. La sensibilisation de ces acteurs souvent dispersés géographiquement représente un défi supplémentaire pour les collectivités et leurs organes touristiques.

La sensibilisation des acteurs existants, répartis sur de grands territoires, peut être chronophage pour les collectivités.



La série de fiches solution proposée par le Réseau vélo et marche est enrichie par des fiches solution produites pour La ViaRhôna, qui traitent d'exemples complémentaires.



Développer l'offre d'hébergement en zone blanche

Réhabiliter des bâtiments ou des espaces publics

Un certain nombre de bâtiments publics, comme d'anciennes gares ou maisons éclésières, **ne sont plus utilisés et pourraient servir à l'accueil de touristes à vélo**. De plus en plus de collectivités investissent une part de leur budget dans la réhabilitation de leurs biens pour créer des hébergements adaptés aux besoins des touristes à vélo. Cela représente un coût, il est donc important de bien étudier la viabilité économique du projet. En milieu peu dense, l'hébergement ne suffit pas toujours à trouver un équilibre économique. La mixité des activités, à destination à la fois des touristes et des habitants, peut s'avérer déterminante à la réussite du projet (restauration, événements, location de vélos, etc.).

 **La Gare, Saint-Cyr-du-Bailleul** (50) : la commune de Saint-Cyr-du-Bailleul a **réhabilité l'ancienne gare en gîte d'étape**. À proximité immédiate de La Véloscénie, elle peut accueillir jusqu'à 8 personnes et est labellisée Accueil Vélo.

 **La Gare de Soyons** (07) : la commune de Soyons a **réhabilité l'ancienne gare en gîte d'étape et lieu convivial** pour les touristes et les habitants. Située à proximité de l'itinéraire ViaRhôna et labellisée Accueil Vélo, elle regroupe aujourd'hui un gîte, un restaurant, un bar et un café, dont l'exploitation est sous-traitée. Le projet a été soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

 *Plus d'informations dans la Fiche Solution n° 5 p.32.*



 **Gîte écluse de la Tindière** (44) : depuis 2017, le Département de Loire-Atlantique porte un projet de **réhabilitation d'une ancienne maison éclésièrre en gîte et restaurant**. Elle formalise ce projet en prenant appui sur des conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial. Située sur le parcours du Canal de Nantes à Brest, de La Véloodyssée et de La Régalante, l'ancienne maison éclésièrre est labellisée Accueil Vélo.

 *Plus d'informations sur la revalorisation de maisons éclésièrres en cliquant [ici](#).*

 **Les Lodges du Canal de Bourgogne** (21) : **5 hébergements insolites légers ont été installés sur le domaine de la maison éclésièrre**. Le site a également été équipé de bains nordiques et jacuzzis. Soutenu par la Région Bourgogne-Franche-Comté, ce type de projet permet de valoriser le terrain autour des maisons éclésièrres et de répondre à la demande d'hébergement.

 **Programme national de rénovation de maisons forestières**, Hongrie : mis en place par l'État hongrois, il a permis de rénover **120 refuges** afin de renforcer l'accès des habitants à la nature.

Aider au financement d'hébergements cyclotouristiques sur les zones insuffisamment pourvues

Pour encourager des porteurs de solution privés à venir s'installer dans des zones blanches, les collectivités peuvent lancer des appels à projet sur les zones ciblées, ou bien porter à connaissance des hébergements déjà présents les aides au financement existantes afin qu'ils adaptent leur offre aux besoins spécifiques des itinérants à vélo.



Région Centre-Val de Loire, France : la collectivité a porté un **appel à projets visant à soutenir la création d'hébergements spécialisés dans l'accueil des touristes itinérants**, y compris à vélo. Les hébergements éligibles incluent **les chambres d'hôtes, les gîtes d'étape, les hébergements légers et les aires de bivouac** de campagne. Ces derniers devront proposer une location à la nuitée, ouvrir au moins 6 mois dans l'année, être adaptés à l'accueil des cyclistes via le label Accueil Vélo (à l'exception des aires de bivouac) et disposer d'une commercialisation par internet.



Attitude Manche (50) : l'agence d'attractivité a lancé un **programme de sensibilisation des campings** aux aides de la Région Normandie à destination des hébergements légers de loisirs. Les porteurs de projets se voient soutenus par l'agence dans le dépôt des dossiers de subventions. Cette dernière a également pris en charge, pour les campings partenaires, **l'habillage des hébergements légers aux couleurs des itinéraires et les kits de bienvenue pour les itinérants jusqu'en 2023.**

Créer des équipements là où l'offre privée fait défaut

Si l'offre privée fait défaut sur certaines portions des itinéraires, les **collectivités peuvent également décider d'installer et gérer elles-mêmes des équipements** pour garantir un minimum de confort et accueillir des cyclotouristes pour la nuit, comme des cabanes en libre-service, ou des « aires de bivouac », payantes ou non.



Étape Poétique de Maen Roch (35) : sur une aire de service vélo existante, la commune a fait construire **trois cabanes et un espace enherbé pouvant accueillir cinq tentes**. Si le linge n'est pas fourni, les touristes disposent d'un bloc sanitaire incluant des douches et un lavabo, de bornes de recharge de VAE, de casiers sécurisés équipés d'une prise électrique, de stationnement vélo, d'une trousse de dépannage vélo et de tables de pique-nique. La réservation et le paiement se font en ligne. Les équipements ont été co-financés par le dispositif européen LEADER et le Département d'Ille-et-Vilaine.



Cabanes étape de la Belle Aude, Luitré-Dompierre (35) : **trois cabanes étape** ont été installées par la commune de Luitré-Dompierre le long de la véloroute La Régalante. La literie n'est pas fournie mais les cabanes disposent toutes d'un coin repas. Un bloc sanitaire équipé d'une kitchenette avec frigo est à leur disposition. Les réservations s'effectuent en ligne et les touristes accèdent aux cabanes à l'aide d'une boîte à clé. Une formule petit-déjeuner est possible en option.



Plus d'informations dans la Fiche Solution n° 6 p.34.



Le Relais Vélo route de Charrin (58) : la commune a fait construire un **bâtiment équipé de douches, sanitaires et coin cuisine équipé d'un frigo et micro-ondes**. L'accès au bâtiment est payant, par tranche de 3h ou de 24h, par carte bancaire via une borne de paiement sur place. Une fois le paiement acquitté, la borne délivre un code d'accès au bâtiment et ses services, valable pour une durée limitée. Un local sécurisé permet de ranger les vélos. 3 emplacements pour tente avec borne électrique sont disponibles gratuitement sans réservation à l'extérieur du bâtiment.



Aires d'éco-bivouac du Massif Central, Inter-Parcs du Massif central, France : **quatre aires de bivouac expérimentales** ont été créées dans quatre Parcs Naturels Régionaux du massif. Utilisables en autonomie, elles autorisent l'installation de tentes pour une nuit, entre 19h et 9h, sans abri ou dans une tente ne permettant pas de s'y tenir debout. Les aires sont équipées de plateformes sur pilotis isolant les bivouaqueurs du sol, d'un foyer collectif pour faire du feu sans risque d'incendie, d'un mât pour accrocher un vélo et de panneaux de sensibilisation. Certaines disposent en outre de toilettes sèches. Les réservations se font en ligne.



Plus d'informations dans la Fiche Solution n° 7 p.33.



La Halte, Espace Nordique Jurassien et Grandes Traversées du Jura (01, 25, 39) : **quatre haltes ont été ouvertes le long de l'itinéraire « Grande Traversée du Jura »** proposant chacune un espace multi-services équipé de plusieurs modules : des plateformes de bivouac, une cabane refuge, un abri ouvert pour les pauses et repas, des bancs, des tables et des toilettes sèches. D'autres haltes sont en projet dans le cadre du Plan Avenir Montagne, co-financées par le Commissariat à l'aménagement du massif du Jura, la Banque des Territoires, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Crédit Agricole Franche-Comté.



Plus d'informations dans la Fiche Solution n°12 de La ViaRhôna p.46.

Créer des « refuges » sur le modèle des refuges de montagne

Par définition, un refuge est un établissement recevant du public, gardé ou non, situé en altitude dans un site isolé, c'est-à-dire inaccessible aux véhicules et engins de secours pendant au moins une partie de l'année. Il doit disposer en permanence d'un espace intérieur ouvert au public, proposer un hébergement à caractère collectif à des personnes de passage et ses capacités d'hébergement sont limitées à 150 personnes (articles D326-1 à D326-3 du Code du Tourisme).

Dans les zones éloignées des services, les termes de « refuge de haute campagne » ou de « refuge littoral » commencent à apparaître. Ces établissements ne respectent pas la définition juridique, néanmoins, le principe de refuge pourrait trouver une pertinence dans des sites isolés pour répondre aux enjeux d'hébergement des itinérants.



Refuge littoral du Domaine de Sainte-Lucie,

Port-la-Nouvelle (11) : créé par le Conservatoire du Littoral et co-financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), France Relance, la Région Occitanie, le Département de l'Aude, et l'agglomération du Grand Narbonne, **le refuge, inaccessible en voiture, accueille les itinérants pour un maximum de 2 nuits en dortoirs**. Il propose également la demi-pension et est labellisé Accueil Vélo.



Refuge de Haute Campagne, collectif Davaï Davaï, Bonneuil-en-Valois (60) : ouvert uniquement l'été, **ce refuge est organisé autour d'une ancienne abbaye restaurée et contient une pièce commune et une cuisine**.

En extérieur, des tentes installées sur des planches en bois incluent la literie. Le site a fermé en 2022, mais le terme, lui, a fait des émules. À titre d'exemple, il est repris par le Refuge de Campagne en Vendée, dont les offres d'hébergement ne correspondent en aucun point à la définition juridique d'un refuge de montagne, soulignant un besoin d'encadrement juridique du terme.



Assurer la viabilité économique des offres

Diversifier les offres des hébergements existants

Les zones rurales présentent souvent une offre d'hébergement incomplète et peu diversifiée : présence d'un camping mais absence d'hébergement en « dur », ou, à l'inverse, existence d'un hôtel et pas d'option économique. Par ailleurs, la faible fréquentation de ces zones peu denses rend la viabilité économique des hébergements difficile à trouver. **S'appuyer sur les hébergements existants et diversifier leurs offres** peut répondre à ce double enjeu.



De plus en plus de campings font l'acquisition d'hébergements légers pour étoffer l'offre d'accueil des touristes à vélo. La municipalité de Morestel (38) a fait l'acquisition de 4 hébergements légers pour son **camping municipal « La Rivoirette »**. La commune a pu bénéficier d'un financement de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Arche Agglo (26) a engagé une démarche similaire sur le **domaine du Lac de Champos**, dont la collectivité est gestionnaire. Doté d'un camping 3 étoiles et d'une base de loisirs, plusieurs actions sont conduites pour améliorer l'accueil à la nuitée, notamment pour les cyclistes itinérants : installation de 4 cabanes étapes, casiers sécurisés, réflexion pour une offre d'épicerie.



Station des Rousses (39) : certains hébergeurs partenaires de l'Office de tourisme proposent des **possibilités de bivouac et de camping sur leurs propriétés**. Cette offre complémentaire proposée par les gîtes d'étape de la Grenotte et du Grand Tétraz, la Loge et le Chalet de la Frasse est valorisée sur la page dédiée aux campings et camping-car sur le site web de l'office de tourisme.



La Halte @Lydia Berthomieu G.T.U

Diversifier les activités

Dans les régions peu denses, **la faible fréquentation touristique rend difficile la rentabilité d'une activité unique d'hébergement. Cette contrainte impose souvent une approche multi-activité.** Ainsi, une activité peut être considérée comme un complément de revenus à une activité principale ; un projet d'hébergement peut intégrer une offre de restauration, d'événementiel ou de services, destinée à la fois aux touristes et aux habitants ; ou encore la conception non pas d'un mais d'une multitude d'itinéraires touristiques peut garantir un flux régulier aux hébergeurs du territoire.

Planification territoriale



Grandes Traversées du Jura (39) : l'association éponyme a réalisé un travail important d'élaboration du **tracé de ses 7 activités itinérantes pour qu'ils traversent les mêmes villages quelle que soit l'itinérance pratiquée** (vélo, VTT, cheval, randonnée, ski, raquette et ski de randonnée nordique). Cela concentre la demande d'hébergement autour des mêmes villages et permet aux hébergeurs d'ouvrir été comme hiver.

Pôles d'activités

 **La Bicicleta Ravito**, Souillac (46) : la maison d'hôtes dédiée au vélo diversifie son activité avec de multiples services : **hébergement, location et réparation de vélos, organisation de balades guidées, service café et boutique souvenir**. L'offre s'adresse aussi bien aux touristes à vélo qu'aux habitants.

 **Camping et relais d'Abilly** (37) : la Communauté de Communes a conduit 2 projets en parallèle pour proposer plus de services aux cyclotouristes et dynamiser l'économie du village. Une **offre d'accueil des cyclotouristes est développée dans le camping tandis qu'un ancien hôtel-restaurant est réhabilité en chambre d'hôtes, épicerie et bar**. Le village propose ainsi une offre de services complète à destination des touristes et des habitants.

➡ *Plus d'informations dans la Fiche Solution n° 8 p.38.*

 **Pavillon Hugo**, Nemours (77) : la ville a réhabilité ce bien immobilier communal en **lieu d'hébergement, mais également de restauration et d'atelier de réparation vélo** ouvert aux cyclistes de passage et aux habitants. L'exploitation est gérée par un opérateur privé.

 **L'abriCyclette**, Alençon (61) : l'association locale « Les courts circuits » a rénové, avec le soutien du programme européen LEADER, de la Région Normandie, du Département de l'Orne et de Créavenir, une vieille longère pour en faire un lieu d'hébergement destiné aux touristes à vélo. Le **gîte peut accueillir quatorze personnes et vient compléter une offre déjà bien implantée localement : atelier d'auto-réparation, guinguette, Repair Café, location de vélo, etc.**

Hébergements à la ferme

 **Installation et gestion d'hébergements légers chez l'habitant (Sloowli) ou chez l'agriculteur (CocoLodge, Homnest, Parcel)** : ces offres clé en main permettent de **multiplier le nombre d'hébergements légers en limitant les charges administratives et humaines des propriétaires** de terrains dont l'hébergement n'est pas le métier. L'hôte (particulier ou agriculteur) met à disposition un bout de terrain et perçoit une rente en fonction des réservations. L'entreprise se charge de tout le reste : construction de l'hébergement léger, installation de la cabane, mise sur le marché de l'offre, gestion des réservations.

➡ *Plus d'informations dans la Fiche Solution n° 9 p.40.*

 **Landvergnügen**, Allemagne, Autriche et Suisse : ce réseau de fermes permet, sous réserve d'une adhésion annuelle, de **camper gratuitement sur les terrains des hôtes pendant 24h en échange de l'achat de produits locaux**. Le réseau vise surtout les camping-cars, caravanes et campers, et n'est pas ouvert aux tentes à l'heure actuelle.

 **My farm**, Suisse : cette plateforme d'hébergements à la ferme a créé une page spéciale pour recenser les **fermes situées le long des itinéraires cyclables**.



Sur la Vélocécnie ©Un Monde à vélo

Assurer la visibilité des offres existantes

Fonctionner en réseau

Le fonctionnement en réseau offre plusieurs avantages : **mutualiser la promotion des offres, mieux connaître les hébergements situés en amont et en aval sur l'itinéraire, et partager l'expertise** entre membres. Il permet également de développer et partager des services comme un système de réservation en ligne ou une stratégie marketing via la création d'une marque collective.



Group'AVélo, UNAT Pays de la Loire (44) : ce réseau regroupe les **hébergements pour les groupes à vélo situés le long des grands itinéraires cyclables des Pays de la Loire et du Centre-Val de Loire**. Les hébergements affiliés respectent un cahier des charges concernant les tarifs maximums appliqués, le niveau de service d'accueil des groupes et la labellisation Accueil Vélo. Le fonctionnement en réseau permet de construire des offres de séjours d'un hébergement membre à l'autre, garantissant aux groupes à vélo des itinéraires adaptés à leurs besoins.



Plus d'informations dans la Fiche Solution n° 10 p.40.



Aires VELO PARK, France : ces **espaces aménagés pour accueillir les touristes à vélo pour la nuit sont souvent implantés sur d'anciens campings municipaux**. Ils proposent un accès à des douches, sanitaires, eau potable, recharge électrique et box vélo. Adossées à une aire « Camping Car Park » – réseau européen d'aires d'étapes et de services pour camping-car et van – elles ne peuvent pas être labellisées Accueil Vélo, faute d'accueil physique des touristes, mais sont visibles sur le site du réseau Camping-Car Park.



La route des Pingouins (29) : une **quinzaine de restaurants et gîtes d'étape du Finistère se sont regroupés en réseaux le long du Sentier des Douaniers** et garantissent l'accueil des itinérants à pied et à vélo. La démarche collective crée un écosystème touristique autour du projet de restauration du château de Kergroadez.



BnB Switzerland, Suisse : l'organisme de classification officiel pour tous les Bed & Breakfast de Suisse **garantit la qualité et la conformité de l'offre** (chambres d'hôtes et appartements classifiés) proposée sur la plateforme commerciale. Son filtre « excellent pour les cyclistes » assure à ce type d'hébergements une plus grande visibilité et des facilités de réservation.



Independent Hostel Guide, Royaume-Uni : large **réseau d'auberges de jeunesse et de refuges pour les itinérants à pied ou à vélo**. Il est possible de rechercher un hébergement par zone ou ville, mais également par itinéraire.



Beds4cyclists, Royaume-Uni : **réseau d'hébergements adaptés aux cyclistes à vélo incluant Bed & Breakfast, hôtels et campings**, mais également des magasins de vente et location de vélos partout au Royaume-Uni et en Europe.



Shelters, Naturstyrelsen, Danemark : l'application web et mobile, développée par l'Agence danoise pour la nature (Naturstyrelsen), répertorie **plus de 2000 petits refuges publics et privés répartis sur tout le pays**. Elle permet de les réserver très facilement pour une ou plusieurs nuits. La grande majorité des refuges sont gratuits, même si quelques refuges privés demandent une participation plafonnée à 50 DKK (7 €). La grande majorité des refuges ont été construits par les communes danoises et Naturstyrelsen. Le design des refuges, réalisé et financé par Naturstyrelsen, est aujourd'hui libre de droits.

Mettre en avant les plateformes de communautés vélo

Face à la difficulté de trouver un hébergement adapté aux besoins des itinérants à vélo, de nombreuses communautés se sont créées spontanément. Elles sont basées sur le principe d'entraide de la communauté, avec un accueil gratuit des hôtes. Une adhésion annuelle, souvent symbolique, est demandée aux utilisateurs de la plateforme pour maintenir le service. Une **mise en avant de ces plateformes auprès des publics moins avertis peut résoudre temporairement la problématique de manque de campings dans certaines zones peu pourvues** en offre privée suffisante.

Les communautés vélo les plus connues sont :



[Warmshowers](#) ;



[Welcome To My Garden.](#)





Fiches solution

Fiches issues des travaux conduits par le Réseau vélo et marche

1.	Stationnement avec un Pass « Parcs à Vélos 24h »	24
2.	Emplacement « étape » pour les itinérants à pied et à vélo	26
3.	Filtre de recherche « à la nuitée » sur le site internet de La Vélodyssée	28
4.	Programme de test, pour les campings, d'hébergements légers à la nuitée	30
5.	Réhabilitation d'une gare en gîte d'étape	32
6.	Installation et gestion de cabanes-étape par une commune	34
7.	Création d'une aire de bivouac aménagée	36
8.	Création d'un pôle de services pour touristes à vélo et habitants	38
9.	Accompagnement à l'installation et la gestion d'hébergements légers chez les agriculteurs	40
10.	Création et animation du réseau d'hébergements collectifs adaptés à l'accueil des groupes à vélo	42

Fiches issues des travaux conduits pour La ViaRhôna

11.	Aire de bivouac « La Place à Baban »	44
12.	Haltes pour itinérants Projet « La Halte »	46
13.	Installation d'un hébergement léger dans un camping	48
14.	Services et hébergements adaptés à la clientèle itinérante	50
15.	Installation de cabanes au cœur d'un village	52
16.	Structuration d'une offre dédiée après l'ouverture d'une véloroute	54
17.	Engagement pour un tourisme plus éthique	56
18.	Reconversion d'un bâtiment communal en gîte d'étape	58
19.	Une offre dédiée, complète et variée en Italie	60
20.	Diversification des activités, clé de réussite	62
21.	Accueil d'itinérants au sein d'une maison religieuse	64
22.	L'accueil des itinérants au cœur d'un projet de rénovation	66
23.	Hébergements insolites d'une ancienne maison éclusière	68

Stationnement avec un Pass Parcs à Vélos 24h à Tours



INFORMATIONS GÉNÉRALES

ENJEU : répondre aux problématiques de stationnement sécurisé des vélos pour la nuit.

TYPE DE SOLUTION : parking vélo urbain accessible pour 24h et sans abonnement.

LOCALISATION : Tours Métropole.

CIBLE(S) VISÉE(S) : touristes à vélo, habitants.

PORTEUR(S) DE SOLUTION : Syndicat des Mobilités de Touraine.

DATE DE MISE EN PLACE : décembre 2024.

COMPATIBILITÉ AVEC LE LABEL ACCUEIL VÉLO : uniquement si l'hébergement proposant l'utilisation de ce type de parking prend en charge les frais et peut garantir la disponibilité des places.

Description de la solution

Genèse et mise en œuvre : le Syndicat des Mobilités de Touraine installe depuis de nombreuses années des **parcs à vélos sécurisés répartis le long des arrêts de bus et de tramway** de la métropole de Tours. Aujourd'hui au nombre de 15, ils comptabilisent **797 places sécurisées**.

Historiquement réservé aux abonnés longue durée, le syndicat a créé un **abonnement spécifique 24h** pour rendre les parcs à vélos sécurisés accessibles à la journée, suite à la demande de touristes et d'usagers occasionnels. Pour l'utiliser, l'usager doit télécharger l'application Fil Bleu et acheter le Pass Parcs à Vélos 24h. Il peut ensuite accéder au parc à vélo grâce au QR Code envoyé sur son smartphone qu'il lui suffit de présenter sous le valideur du parc à vélos.

Gouvernance : délégation de service public.

Informations techniques : le délégataire a développé un **valideur spécifique incluant un lecteur de QR Code pour permettre l'accès aux parcs à vélos sans titre de transport en commun**. Cela lui permet de fonctionner avec un système unique pour la carte de transport en commun comme pour le pass journalier.

Utilisation : la grande majorité des hébergements de la ville de Tours propose leur propre stationnement vélo à l'intérieur de l'établissement. Le Pass Parcs à vélo **est surtout utilisé par les touristes pour des arrêts de visite de la ville plus que pour stationner les vélos la nuit**. Il est également utilisé par les habitants, venus notamment prendre le train.

Modèle économique

Coûts de mise en place : remplacement des valideurs des 15 parcs à vélos concernés.

Coûts de fonctionnement : le fonctionnement et l'entretien du système sont globalisés sans distinction entre les parkings relais et les parkings vélo.

Aides et subventions mobilisées : aucune.

Modèle tarifaire : le prix a été fixé par le Syndicat des Mobilités de Touraine à **1 € pour 24h** de stationnement dans les 15 parcs à vélo concernés. Ces revenus ne couvrent pas l'entièreté des coûts de mise en place et de fonctionnement.

Modèle de financement : en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, le Syndicat des Mobilités de Touraine est financé aux 2/3 par le versement mobilité, et au 1/3 par les usagers.



Parc à vélos ©Syndicat des Mobilités de Touraine

Conditions de répliquabilité

Point(s) d'attention particulier(s) sur les aspects techniques, réglementaires et/ou économiques

Le Syndicat des Mobilités de Touraine a choisi de **s'équiper d'un système unique en modifiant son système existant de billettique** transport en commun pour l'adapter au Pass Parcs à vélos 24h. Il est **également possible de mettre en place deux systèmes parallèles** : l'un pour les abonnés et l'autre pour les visiteurs. C'est le cas par exemple des parkings voitures qui commencent à s'équiper de stationnements vélo sur la ville de Tours.

Pistes à explorer pour faciliter la mise en place de la solution

Réfléchir à la mise en place d'un système d'allotement pour les hébergements intéressés afin de leur permettre d'obtenir le label Accueil Vélo. Attention, le stationnement, s'il est payant pour les hébergements, devra être gratuit pour leurs clients pour obtenir le label.

Concernant le stationnement vélo en tant que tel, le Syndicat des Mobilités de Touraine a pu **s'appuyer sur un réseau de parcs à vélos existant**. Il s'est contenté d'en ouvrir l'accès aux abonnements à la journée. Une collectivité qui souhaite créer des parcs urbains à vélo devra porter une attention particulière à leur localisation, à leur dimensionnement et à la place disponible pour leur installation.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



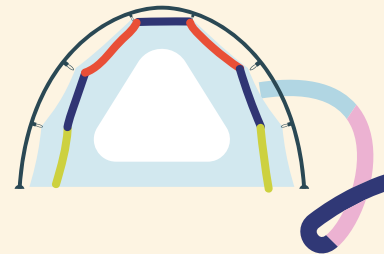
- smt-touraine.fr/parcourez-les-services-publics/parkings-velos
- filbleu.fr/services/parcs-a-velos



Agnès Thidal, responsable du service Ecomobilité, Syndicat des Mobilités de Touraine : a.thidal@mobilites-touraine.fr

Informations recueillies et rédigées en 2025 par le Réseau vélo et marche, avec le concours des établissements cités.

Emplacement « étape » pour les itinérants à pied et à vélo



Emplacement étape ©Camping du Haut-Rhône



INFORMATIONS GÉNÉRALES

ENJEU : étoffer l'offre d'hébergements à la nuitée sur certains types d'hébergements, en optimisant la capacité des hébergements existants.

TYPE DE SOLUTION : emplacement tente réservé aux itinérants.

LOCALISATION : Camping *** du Haut-Rhône, Seyssel (01).

CIBLE(S) VISÉE(S) : itinérants à pied et à vélo.

PORTEUR(S) DE SOLUTION : Société C2V Loisirs.

DATE DE MISE EN PLACE : 2023.

COMPATIBILITÉ AVEC LE LABEL ACCUEIL VÉLO : oui, le camping est également labellisé Compagnon de Route®.

Chaque année, les gérants **ajoutent des éléments permettant d'améliorer le confort des itinérants** : cuisine partagée sous un grand kiosque en bois, estrade en bois avec tables de pique-nique, coin lecture, borne électrique, zone wifi, etc.

Le camping propose également une offre de restauration pensée pour répondre aux besoins des touristes à vélo, avec des menus adaptés à leurs besoins (apports caloriques et protéiques) et à leur budget.

En complément de l'emplacement « étape », le camping propose des **hébergements locatifs (chalets et tipis) à la nuitée et à prix modéré**.

Gouvernance : le camping, qui appartient à la commune, est géré en délégation de service public par C2V Loisirs.

Informations techniques :

- L'emplacement étape est **interdit aux véhicules**.
- L'espace représente environ **1/3 des 15 000 m² que compte le camping**. Les itinérants y installent librement leur tente à l'arrivée.
- Tous les espaces partagés leur sont accessibles.

Entretien : L'accueil d'une clientèle itinérante à vélo génère plus d'entretien que celui d'une clientèle à la semaine. **Le ménage et le nettoyage sont plus longs**, notamment des douches (certains cyclistes y lavent leur vélo) et les sorties des poubelles plus fréquentes. **Les espaces locatifs doivent être nettoyés quotidiennement** et nécessitent un lavage fréquent des draps fournis.

Description de la solution

Genèse et mise en œuvre : il était important pour les gérants actuels de pouvoir accueillir les itinérants à pied et à vélo à la nuitée dans de bonnes conditions. **L'emplacement « étape » a donc été prévu dès la conception du camping et constitue un premier pas vers l'accueil de cette clientèle.**

Modèle économique

Un prix « étape » a été mis en place, fixé entre 12 et 16 € pour une personne en fonction de la saison. Le nombre de personnes accueillies peut varier entre quelques personnes à une centaine. Les gérants estiment qu'il faut **25 entrées par jour en moyenne pour être à l'équilibre économique** sur cet espace « étape » d'environ 5 000 m². Les conditions météorologiques jouent un rôle prépondérant sur sa fréquentation.

Cadre réglementaire

Taille des emplacements

- **Terrains de camping déclarés** : ils peuvent accueillir au **maximum 6** emplacements ou 20 personnes. Il n'y a pas de surface minimale réglementaire pour ces emplacements. Il est ainsi possible de créer un espace « emplacement tente » réservé aux itinérants à pied ou à vélo.

➤ Plus d'informations [ici](#).

- **Terrains de camping aménagés non classés** : il n'y a **pas de taille minimale** réglementaire d'emplacement.
- **Terrains de camping aménagés classés** : les emplacements doivent être numérotés et leur identification clairement visible. La **taille minimale obligatoire des emplacements dépend du classement** du camping :

Classement du camping	Surface minimale	Surface moyenne minimale
Aire naturelle de camping	300 m²	-
Camping 1 étoile	70 m²	80 m²
Camping 2 étoiles	70 m²	80 m²
Camping 3 étoiles	80 m²	89 m²
Camping 4 étoiles	70 m²	100 m²
Camping 5 étoiles	80 m²	114 m²

Nombre de tentes ou de personnes par emplacement

La réglementation nationale ne fixe pas de limite précise en nombre de tentes ou de personnes accueillies par emplacement pour les campings aménagés, qu'ils soient classés ou non. Cette limite est laissée à la discrétion des exploitants ou définie dans le règlement intérieur (notamment pour les franchises) ou dans le Plan local d'urbanisme.

Le camping du Haut-Rhône a créé un grand emplacement d'environ 5 000m² réservé aux itinérants. Il a été contrôlé cette année et a vu son classement Atout France 3 étoiles renouvelé. D'autres campings se montrent parfois hésitants à mettre en place ce type de mesure, devant une réglementation imprécise sur le nombre de tentes par surface ou le nombre de clients par emplacement.

➤ Pour plus d'informations : **les textes réglementaires**, le **référentiel de classement Atout France camping & PRL 1 à 5 étoiles**, le **référentiel Atout France de classement des aires naturelles, Atout France**.

Conditions de répliquabilité

Point(s) d'attention particulier(s) sur les aspects techniques, réglementaires et/ou économiques

Le public itinérant est de plus en plus demandeur d'emplacements « étape ». L'accueil à la nuitée représente néanmoins un engagement temps plus important (gestion administrative et entretien).

Les itinérants ont également leurs **besoins propres** : **ils se couchent tôt, se lèvent tôt, souhaitent un environnement calme, peuvent subir des aléas leur causant des arrivées tardives**, etc. Ces exigences sont à prendre en compte dans la construction de l'offre qui leur est dédiée.

Pistes à explorer pour faciliter la mise en place de la solution

Il serait intéressant de **mener une réflexion avec la Direction générale des Entreprises, les fédérations professionnelles de l'hôtellerie de plein air et Atout France** pour mieux appréhender l'accueil des touristes non motorisés, itinérants ou non, et clarifier ou adapter la réglementation au service de ces nouvelles clientèles et des hébergeurs.



POUR PLUS D'INFORMATIONS



Camping du Haut-Rhône
06 28 45 60 30

Informations recueillies et rédigées en 2025 par le Réseau vélo et marche, avec le concours des établissements cités.



Filtre de recherche « à la nuitée » sur le site internet de La Véloodyssée

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ENJEU : développer un intérêt des hébergeurs pour la clientèle itinérante à vélo, en renforçant la visibilité des hébergements proposant des réservations à la nuitée.

TYPE DE SOLUTION : filtre de recherche « à la nuitée » sur le site internet de La Véloodyssée.

LOCALISATION : La Véloodyssée.

CIBLE(S) VISÉE(S) : itinérants à vélo.

PORTEUR(S) DE SOLUTION : Coordination Mutualisée des Véloroutes.

DATE DE MISE EN PLACE : 25 avril 2024.

Description de la solution

Genèse et mise en œuvre : le comité d'itinéraire (CI) de La Véloodyssée est parti du constat que de **nombreux hébergements ne proposent pas d'offres à la nuitée sur son territoire**. Il crée donc en 2022, avec l'aide des référents Accueil Vélo départementaux de l'itinéraire, une **uMap recensant l'offre d'hébergements proposée à la nuitée, avec un lien de redirection depuis la page « où dormir »** du site de La Véloodyssée.

Pour améliorer l'expérience utilisateur, le CI a ensuite questionné **France Vélo Tourisme** sur la meilleure façon de valoriser cette information directement sur l'une des cartes du site internet de La Véloodyssée.

France Vélo Tourisme a alors intégré à la page « hébergements Accueil Vélo » un filtre « nuitée » permettant de faire ressortir uniquement les hébergements qui proposent ce type d'offre.

Aujourd'hui, **152 hébergements proposant une offre à la nuitée y sont recensés**. Pour améliorer encore l'expérience client, le filtre « à la nuitée » a été complété par un filtre « tarif cycliste » et un filtre « hébergement léger ».

Informations techniques : la page **« Hébergements Accueil Vélo »** du site de La Véloodyssée propose une **carte localisant les hébergements le long de l'itinéraire**. Une fois le critère « nuitée » sélectionné, la carte laisse apparaître uniquement les hébergements proposant une offre à la nuitée.

Une fiche descriptive de chaque hébergement est disponible via une icône cliquable. Les données utilisées pour ces fiches proviennent des Systèmes d'Information Touristique (SIT) départementaux ou régionaux. L'obtention et la mise à jour des données « à la nuitée » sont en revanche assurées par le CI directement.

Les hébergements filtrés « nuitée » doivent proposer une offre à la nuitée effective sur toute la durée d'ouverture de l'établissement.

Modèle économique

La solution demande un temps très conséquent, réparti entre le CI, les partenaires et France Vélo Tourisme.

Conditions de répliquabilité

Point(s) d'attention particulier(s) sur les aspects techniques, réglementaires et/ou économiques

À la date d'écriture de cette fiche, **France Vélo Tourisme n'a pas les moyens humains de dupliquer cette solution à d'autres marques blanches.**

Du côté de l'itinéraire, **le temps à consacrer à cette solution est important et doit être pris en compte en amont du projet.**

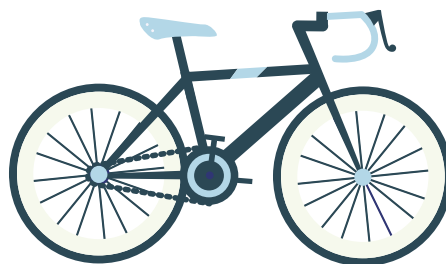
Les référents Accueil Vélo départementaux sont l'interface entre les hébergeurs et les comités d'itinéraire. Il est **important d'obtenir leur accord avant de contacter directement les hébergeurs** pour obtenir et compléter les informations d'offres à la nuitée.

Pistes à explorer pour faciliter la mise en place de la solution

Intégrer la donnée sur l'offre à la nuitée directement dans les systèmes d'Information Touristique faciliterait le déploiement du filtre à plus grande échelle et limiterait le temps passé par le CI à la mise à jour des données.

La page « Hébergements Accueil Vélo » est peu visible dans l'architecture du site de La Vélodyssée. Le CI étudie plusieurs pistes pour en améliorer la visibilité.

Les filtres actuels n'incluent pas les périodes d'ouverture des hébergements. Cela pourrait constituer une piste d'amélioration pour faciliter les recherches des cyclotouristes voyageant hors saison. Ce filtre a par exemple été développé par l'Agence de développement touristique des Alpes-de-Haute-Provence sur sa page **« Hébergements à la nuitée »** adressée aux itinérants de tous modes de transport.



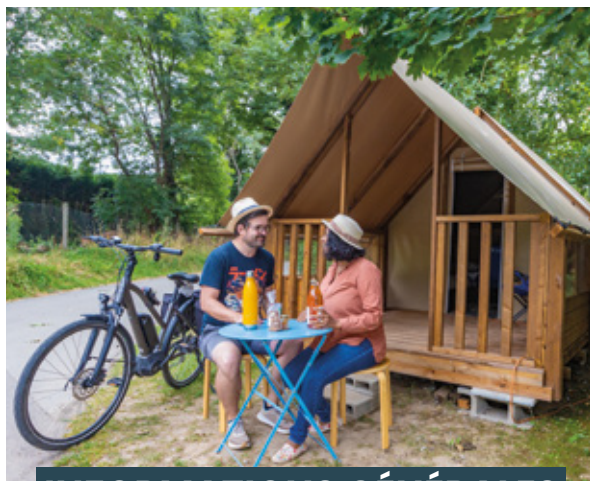
POUR PLUS D'INFORMATIONS



lavelodysee.com/hebergements

Informations recueillies et rédigées en 2025 par le Réseau vélo et marche, avec le concours des établissements cités.

Programme de test, pour les campings, d'hébergements légers à la nuitée



La Vélo Francette ©Clo et Clem

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ENJEU : développer un intérêt des hébergeurs pour la clientèle itinérante à vélo, en accompagnant l'émergence d'hébergements à la nuitée.

TYPE DE SOLUTION : programme de location d'hébergements légers avec option d'achat.

LOCALISATION : Département du Calvados.

CIBLE(S) VISÉE(S) : campings à moins de 5 km d'un itinéraire inscrit au schéma départemental du Calvados.

PORTEUR(S) DE SOLUTION : Calvados Attractivité.

DATE DE MISE EN PLACE : 2021.

COMPATIBILITÉ AVEC LE LABEL ACCUEIL VÉLO : les campings bénéficiaires du programme ont l'obligation d'obtenir le label Accueil Vélo sur toute la durée de la convention.

Description de la solution

Genèse et mise en œuvre : le Plan Tourisme 2017-2022 du Département du Calvados ambitionnait, notamment grâce à ses 4 véloroutes, de faire du territoire une « destination vélo ».

En 2020, la crise du Covid-19 a fait planer une grande incertitude sur l'évolution du secteur touristique. Les campings sont devenus frileux à investir dans des hébergements légers adaptés aux besoins des cyclotouristes par eux-mêmes.

Calvados Attractivité a alors décidé de lancer un appel à projets proposant aux campings du territoire de leur louer des cabanes équipées sur une durée de 3 ans, limitant ainsi leur risque lié à l'investissement. Les campings avaient la possibilité d'en devenir propriétaires à la fin de la période de location.

Informations techniques : l'appel à projets, lancé en 2021 auprès de 93 campings du département, proposait de bénéficier d'une formule de location-acquisition sur 3 ans pour une ou deux cabanes équipées, livrées montées ou démontées. En échange, les bénéficiaires s'engageaient à :

- **Obtenir le label Accueil Vélo dans les 6 mois suivant l'installation** des cabanes et sur toute la durée de la location et créer une page dédiée vélo sur leur site web ;
- **Mettre à disposition de Calvados Attractivité les données statistiques** liées à la location des cabanes ;
- **Proposer un mode de réservation à la nuitée** y compris en haute saison et à la dernière minute ;
- **Mettre à disposition des cyclotouristes un espace pour se restaurer en toute autonomie et des prises électriques** pour la recharge des téléphones et des batteries de vélos ;
- **Entretenir les équipements.**

Trois lauréats ont été retenus pour un total de 6 cabanes installées. Deux types de cabanes étaient proposés : cyclo'tente et cyclo lodge.

Le programme a surtout permis à Calvados Attractivité, grâce aux données récoltées auprès des trois campings lauréats, de bâtir un argumentaire de retour sur investissements en faveur de l'hébergement léger adapté à l'itinérance, complété avec un benchmark des cabanes adaptées aux besoins des cyclotouristes.

BILAN

D'avril à octobre	2021	2022	2023
Moyenne nb nuitées proposées	91%	95%	95%
Moyenne de taux occupation	48%	51%	49%
Part des cyclistes hébergés	64%	65%	92%
Prix moyen pratiqué de la nuitée	29,06 €	30,34 €	33,80 €
Chiffre d'affaires moyen par hébergement	2 204,01 €	3 009 €	3 385 €

En 2021 : le coût réel pour le camping est de 528€ par an et par cabane pour une cyclo'tente et de 1 392 € pour une cyclo'lodge.

> Retour sur investissement dès la 1^{re} année

Extrait de l'atelier « Hébergements à la nuitée, quelles solutions ? », Conférence nationale du tourisme à vélo 2024

Modèle économique

Coûts de mise en place : les deux modèles de cabane choisis avaient un prix d'achat respectif de **3 500 € et 5 000 € HT** hors installation.

Modèle de financement : Calvados Attractivité achetait les cabanes puis en proposait aux campings la location, avec option d'achat au bout de 3 ans. Le loyer de location des cabanes a été fixé pour en rembourser le coût d'achat à l'issue de la période. L'installation des cabanes était offerte aux campings par Calvados Attractivité.

Cadre réglementaire

Les cabanes équipées sont des habitations légères de loisirs régies par le Code de l'urbanisme – articles R111-37 à R111-40. Il n'y a **pas de contre-indication à leur implantation dans un terrain de camping aménagé**.

Conditions de répliquabilité

Point(s) d'attention particulier(s) sur les aspects techniques, réglementaires et/ou économiques

Aujourd'hui, contrairement à 2020, les campings sont en capacité d'investir dans des hébergements légers adaptés aux cyclotouristes. Le programme n'a donc pas été reconduit par Calvados Attractivité.

En revanche, il a permis de collecter des données de taux de remplissage et de rentabilité de ce type d'hébergement sur une offre à la nuitée, et de **bâtir un argumentaire de retour sur investissement pour convaincre les établissements à investir dans ce type de solutions**.

Calvados Attractivité a également eu **du mal à engager les campings dans le temps** : un camping a mis fin au label Accueil Vélo au bout de 3 ans, sans en justifier la raison.

Pistes à explorer pour faciliter la mise en place de la solution

Bâtir un argumentaire national en faveur des hébergements légers adaptés aux besoins des cyclotouristes et de la réservation à la nuitée de façon générale.



POUR PLUS D'INFORMATIONS



Anne Jolibois,
Calvados Attractivité.

Informations recueillies et rédigées en 2025 par le Réseau vélo et marche, avec le concours des établissements cités.

Réhabilitation d'une gare en gîte d'étape



INFORMATIONS GÉNÉRALES

ENJEU : développer l'offre d'hébergement en zone blanche en réhabilitant des bâtiments publics en gîte d'étape.

TYPE DE SOLUTION : réhabilitation de bâtiment public pour l'accueil de cyclotouristes.

LOCALISATION : Soyons (07).

CIBLE(S) VISÉE(S) : itinérants à vélo, autres touristes et habitants.

PORTEUR(S) DE SOLUTION : Commune de Soyons.

DATE DE MISE EN PLACE : 2021.

COMPATIBILITÉ AVEC LE LABEL ACCUEIL VÉLO : Oui.

Description de la solution

Genèse et mise en œuvre : la gare désaffectée avait été acquise par la commune de Soyons en 2013. En 2017, le Maire a souhaité la **réhabiliter en un lieu de vie et de convivialité** pour la ville qui n'avait pas de place « cœur de ville ».

La véloroute ViaRhôna traversant la commune, ce projet s'est mélangé à la **volonté d'accueillir également les cyclotouristes de passage**. Les wagons à quai ont été transformés en chambres et l'ancienne gare accueille désormais des chambres à l'étage, un restaurant, bar et café au rez-de-chaussée.

En 2024, la commune a **créé une aire de camping-car juste à côté de la gare pour étoffer son offre d'accueil touristique**.

Gouvernance : la commune est propriétaire du domaine, à l'exception d'une partie concédée par la Compagnie Nationale du Rhône. Elle demande un **loyer sur les murs à la SAS La Gare pour l'exploitation du domaine**, sélectionnée suite à un appel à candidature.

Le choix du candidat s'est appuyé sur plusieurs critères : être implanté sur le territoire, garantir une ouverture d'avril à octobre et idéalement toute l'année, proposer un cadre convivial, et développer un projet complémentaire aux autres restaurants de la ville (par exemple : pas de pizza au menu pour ne pas faire concurrence à la pizzeria installée en ville).

Informations techniques : la réhabilitation de la gare et des wagons a été **accompagnée par un cabinet d'architectes**. La voie ferrée étant encore en activité, notamment pour le fret, les choix techniques des matériaux utilisés ont dû prendre en compte les vibrations et l'acoustique des chambres (béton avec habillage bois dans les wagons).

Entretien : Il est **réalisé par les gérants du domaine**.

Modèle économique

Coûts de mise en place : 1,1 million d'euros d'investissement pour la réhabilitation de la gare.

Aides et subventions mobilisées : subvention de 100 000 € du Département de l'Ardèche.

Modèle de financement : l'emprunt contracté par la commune est remboursé par les loyers perçus pour l'exploitation du domaine. Au démarrage du projet, la commune a accordé aux gérants une modularité des charges progressive en fonction de la montée en puissance du chiffre d'affaires, avec un loyer cible à atteindre au bout de 2 ans. Comme l'activité était nouvelle, cela permettait de limiter le risque à la prise d'activité.

Cadre réglementaire

Les plans de réhabilitation ont dû être autorisés par les Architectes des Bâtiments de France.

Conditions de répliquabilité

Point(s) d'attention particulier(s) sur les aspects techniques, réglementaires et/ou économiques

La rentabilité économique d'un tel lieu nécessite une diversification d'activités. Les anciennes gares, de taille limitée, ne permettent pas l'accueil d'un nombre suffisant de personnes pour constituer une activité unique rentable à temps plein, même en ajoutant la transformation des wagons en chambres, d'autant plus en prenant en compte les coûts élevés de réhabilitation du domaine.

Cibler à la fois les habitants et les touristes de passage permet d'augmenter la fréquentation du domaine. Ces activités doivent être pensées comme un ensemble cohérent, mélangeant lieu de vie pour les locaux et lieu d'accueil et de restauration pour les visiteurs, en prenant en compte les besoins des deux cibles.

L'acceptabilité des autres commerçants est primordiale pour ce type de projet qui ne doit pas créer de concurrence déloyale.

Les maisons éclésières peuvent également faire l'objet de ce type de réhabilitation, avec le même enjeu d'équilibre économique et de diversification des activités.

✓ Un article complet sur le sujet est à retrouver sur le site du [Réseau vélo et marche](#).

Pistes à explorer pour faciliter la mise en place de la solution

Disposer d'un panorama présentant la diversité de ce type de projets pour mieux appréhender le montant des investissements, la rentabilité économique des activités, les démarches à suivre et les financements disponibles.



POUR PLUS D'INFORMATIONS



- lagaresoyons.fr
- Sur la réhabilitation de maisons éclésières [Voies Navigables de France](#)



Nathalie Hallard, Directrice générale des services, Mairie de Soyons.

Informations recueillies et rédigées en 2025 par le Réseau vélo et marche, avec le concours des établissements cités.

Installation et gestion de cabanes-étape par une commune

Cabane-étape ©Luitré Dompierre



INFORMATIONS GÉNÉRALES

ENJEU : développer des offres d'hébergement en zone blanche en créant des équipements là où l'offre privée fait défaut.

TYPE DE SOLUTION : cabanes-étape avec accès autonome.

LOCALISATION : Luitré-Dompierre (35).

CIBLE(S) VISÉE(S) : cyclotouristes itinérants.

PORTEUR(S) DE SOLUTION : Commune de Luitré-Dompierre.

DATE DE MISE EN PLACE : juillet 2024.

COMPATIBILITÉ AVEC LE LABEL ACCUEIL VÉLO : l'obtention du label est en projet.

Description de la solution

Genèse et mise en œuvre : l'ancienne voie ferrée entre Vitré et Fougères, passant par la commune de Luitré-Dompierre, a été transformée en **voie verte**, constituant une étape journalière de la véloroute La Régalante.

Dans le même temps, des **aides LEADER sur les hébergements touristiques atypiques** en milieu rural avaient cours en Bretagne. La commune a saisi cette opportunité pour **installer 3 cabanes dans un parc existant bordant la voie verte**.

L'objectif de la commune est de **renforcer l'attractivité de Luitré-Dompierre pour favoriser l'activité économique de ses commerçants**.

Sur la saison d'ouverture des cabanes, entre le 8 juillet et le 1er octobre 2024, la commune a enregistré une **centaine de réservations**. Le bar-restaurant de la commune a comptabilisé une vingtaine de couverts venus des cabanes sur la saison.

Gouvernance : la gestion des cabanes est assurée par la commune de Luitré-Dompierre. Elle bénéficie d'un appui logistique de l'office de tourisme Destination Fougères avec son système de réservation en ligne.

Informations techniques : la commune a choisi un **modèle de la société Arbre Hello Cabanes** sommaire mais confortable, comprenant : des lits avec matelas, un coin repas avec table, chaises, bouilloire et vaisselle de base et des prises électriques.

Trois cabanes ont été installées, dont une accessible aux PMR. Les vélos peuvent être stationnés à l'intérieur de la cabane. 2 box vélo sont également à disposition. Une boîte à clé permet de récupérer les clés des cabanes pour une arrivée et un départ en autonomie. Un bloc sanitaire est accessible grâce à une clé rangée dans les cabanes, équipé d'une douche, de WC et d'un espace kitchenette et réfrigérateur.

Enfin, les cabanes sont positionnées dans le Parc de la Belle Aude équipé de tables de pique-nique, d'une aire de jeux, et proche d'un bar-restaurant et d'une épicerie.

Les cabanes ont été fermées en 2025 en raison d'importants travaux menés dans le parc de la Belle Aude. **Luitré-Dompierre a profité de ces travaux pour compléter l'offre existante** par une aire de services vélo, un bloc sanitaire accessible aux PMR, un abri, des tables déplaçables, un espace bivouac et de 2 parcours découverte agrémentés de panneaux d'information sur l'histoire des lieux, la faune et la flore.

Entretien : le nettoyage du bloc sanitaire et l'entretien des cabanes sont **assurés par un agent de la commune**. Les cabanes sont également équipées d'un balai pour une **gestion autonome des touristes** et la commune a noté qu'ils laissaient les cabanes en bon état à leur départ.

Modèle économique

Coûts de mise en place : le modèle de cabanes choisi a un prix d'achat de **12 000 € TTC**, auquel s'ajoutent les frais d'installation, ainsi que l'acquisition et la pose du bloc sanitaire.

Coûts de fonctionnement : quelques heures par semaine sur la période d'ouverture pour **gérer les réservations et l'entretien** des cabanes et du bloc sanitaire.

Aides et subventions mobilisées : l'aide **LEADER** a financé **80 %** des coûts d'investissement.

Modèle tarifaire : la nuitée est actuellement facturée **25 € par cabane**. Ce prix devrait évoluer vers 35 € par cabane, prix pratiqué par les autres cabanes-étape de la région.

Cadre réglementaire

Le terrain appartient à la commune. Il est inscrit comme terrain de loisirs dans le PLU. L'installation des cabanes et du bloc sanitaire a fait l'objet d'un **permis de construire car la surface concernée dépasse 40 m²**.

Conditions de répliquabilité

Point(s) d'attention particulier(s) sur les aspects techniques, réglementaires et/ou économiques

La gestion des cabanes-étape demande **quelques heures de temps homme par semaine**. La commune de Luitré-Dompierre cherche aujourd'hui à déléguer la gestion des réservations et l'entretien des locaux en 2026.

Pistes à explorer pour faciliter la mise en place de la solution

Mettre à jour le panorama des hébergements légers du Réseau vélo et marche avec plusieurs exemples d'implantations pour mieux appréhender les démarches à suivre et les financements disponibles.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



Jérôme Géhannin, élu à la Mairie de Luitré-Dompierre.



Informations recueillies et rédigées en 2025 par le Réseau vélo et marche, avec le concours des établissements cités.

Création d'une aire de bivouac aménagée

Aire de bivouac ©Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin



INFORMATIONS GÉNÉRALES

ENJEU : développer des offres d'hébergement en zone blanche en créant des équipements là où l'offre privée fait défaut.

TYPE DE SOLUTION : aire de bivouac aménagée.

LOCALISATION : Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (19).

CIBLE(S) VISÉE(S) : itinérants à pied et à vélo.

PORTEUR(S) DE SOLUTION : Association Inter-Parcs Massif central (IPAMAC).

DATE DE MISE EN PLACE : 2019.

COMPATIBILITÉ AVEC LE LABEL ACCUEIL VÉLO : non compatible – ne rentre pas dans la catégorie « hébergements ».

Description de la solution

Genèse et mise en œuvre : en 2016, l'IPAMAC a mené une étude prospective sur l'itinérance faisant ressortir deux enjeux : la **pratique du bivouac se développe** fortement (et encore plus depuis la crise du Covid-19 de 2020) et **les itinérances de randonnées manquent d'hébergements**.

En 2017, l'IPAMAC a alors lancé un **concours d'architectes pour concevoir des modèles d'aires de bivouac**. Deux projets ont été sélectionnés : le modèle Peaks et Simon Boudvin, installé près de la Maison du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin en 2019 ; et le modèle USUS et Zebra 3, installé à Saint-Brisson, à proximité de la Maison du Parc naturel régional du Morvan en 2023.

La suite de cette fiche se concentre sur l'aire de bivouac de Millevaches, qui enregistre une fréquentation moyenne annuelle de 163 adultes depuis sa création, avec des retours satisfaisants.

Gouvernance : l'aire de bivouac a été installée en maîtrise d'ouvrage par l'association IPAMAC. Elle est, depuis son installation, **gérée par le Parc naturel régional** de Millevaches en Limousin. Un bilan annuel est réalisé. Il n'y a pas de gouvernance à proprement parler pour gérer uniquement l'aire de bivouac car celle-ci rejoint les équipements gérés par le Parc.

Informations techniques : l'aire de bivouac est équipée de **3 platelages, un foyer sécurisé pour faire du feu, un abri-bois, une stèle d'informations**, un mât de support et signalement et un panneau d'informations mis à jour régulièrement.

La proximité de la Maison du Parc permet aux itinérants d'accéder à d'autres services comme des toilettes sèches, un point d'eau potable, un abri et des poubelles.

Un **système de réservation en ligne a été mis en place** via la plateforme Elloha.

Entretien : **2 à 3 passages par an** assurent la maintenance complète de l'aire et l'entretien paysager des abords. Des **interventions ponctuelles** (nettoyage des toilettes, approvisionnement en bois) peuvent être envisagées en fonction de la fréquentation.

Modèle économique

Coûts de mise en place : 15 200 € HT (études techniques, fabrication des équipements, maîtrise d'œuvre, aménagement du terrain, installation de l'aire).

Coûts d'entretien : environ 1 500 € TTC / an.

Aides et subventions mobilisées : subvention de l'État (FNADT) et participation financière du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

Modèle tarifaire : une participation financière de 5 € par emplacement est demandée aux usagers.

Cadre réglementaire

Toute collectivité peut autoriser le bivouac sur les terrains qui lui appartiennent (article R111-41 du Code de l'urbanisme). Pour plus de clarté, elle peut afficher cette autorisation sur site précisant les règles de bivouac à respecter.

À partir du moment où une participation financière obligatoire est demandée, l'aire de bivouac est considérée comme un « terrain de camping déclaré ». Ces terrains concernent l'accueil de 6 emplacements maximum ou 20 personnes et doivent comporter quelques aménagements sommaires : un point d'eau potable, un lavabo et un WC. Ils font l'objet d'une déclaration à la mairie (article R.421-23 c du code de l'urbanisme).

Attention, la pratique du camping – et donc du bivouac – est interdite, sauf dérogation accordée, dans les sites inscrits, dans les sites classés ou en instance de classement, dans le champ de visibilité des édifices classés, et dans un rayon de 200 mètres autour des points d'eau captée pour la consommation. (article R111-33 du Code de l'urbanisme)

La construction d'équipements (abris pique-nique, blocs sanitaires, etc.) sur le site doit respecter les documents d'urbanisme locaux.

En cas d'incident, la responsabilité de l'exploitant de l'aire de bivouac n'est engagée que si l'incident est lié à un défaut d'entretien de l'ouvrage.

Conditions de répliquabilité

Point(s) d'attention particulier(s) sur les aspects techniques, réglementaires et/ou économiques

Si l'aire de bivouac est un terrain nu, il est conseillé de l'installer à proximité de poubelles et de toilettes publiques pour limiter les déchets. De manière générale, il est important de réfléchir à l'entretien du site pour en assurer la propreté.

Une participation financière volontaire peut être proposée pour ne pas entrer dans le champ des activités commerciales (ex : mise à disposition d'une boîte « participation libre »).

Si l'aire de bivouac rencontre un succès important et que les places ne peuvent plus être garanties, notamment en pleine saison, il peut être intéressant de mettre en place un système de réservation pour faciliter la répartition de la clientèle.



POUR PLUS D'INFORMATIONS



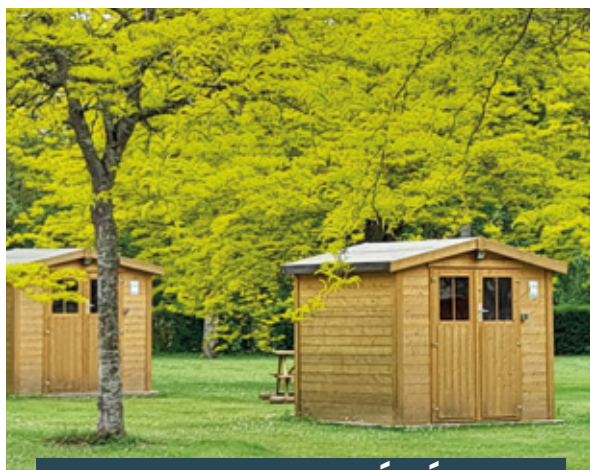
- **Guide d'accompagnement à la mise en œuvre d'aires d'Eco-bivouac du Massif Central**, IPAMAC, mars 2025
- **Innovez ! Créez des aires de bivouac**, IPAMAC, 2023

- Site de l'IPAMAC : **Aires d'éco-bivouac**
- Autre projet inspirant : **La Halte**, pause et repos en Montagnes du Jura

Informations recueillies et rédigées en 2025 par le Réseau vélo et marche, avec le concours des établissements cités.

Création d'un pôle de services pour touristes à vélo et habitants

Camping municipal d'Abilly ©Commune d'Abilly



INFORMATIONS GÉNÉRALES

ENJEU : assurer la viabilité économique des offres en diversifiant les activités.

TYPE DE SOLUTION : création d'un pôle de services destinés aux cyclotouristes.

LOCALISATION : Abilly (37).

CIBLE(S) VISÉE(S) : cyclotouristes, habitants.

PORTEUR(S) DE SOLUTION : Commune d'Abilly.

DATE DE MISE EN PLACE : 2020.

COMPATIBILITÉ AVEC LE LABEL ACCUEIL VÉLO : oui.

Description de la solution

Genèse et mise en œuvre : la commune d'Abilly avait fait l'acquisition de plusieurs bâtiments privés dont un ancien hôtel-restaurant fermé depuis plusieurs années. La gérante de l'épicerie attenante a proposé un projet d'agrandissement et diversification pour y installer un bar de dégustation et des chambres d'hôtes à l'étage. En début de mandat, l'équipe municipale a décidé de lancer la **réhabilitation de l'ancien hôtel-restaurant** dans ce sens, pour contribuer à redynamiser son cœur de village. Les travaux terminés, le nouveau Relais de Touraine a pu ouvrir

ses portes en 2022. En parallèle, la réhabilitation d'un autre bâtiment a permis d'installer une boulangerie.

Concomitamment, la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine a **aménagé en 2022 une voie verte de 42 km passant par Abilly.**

La commune a profité de ce projet pour **équiper son camping municipal de deux chalets permettant d'accueillir les vélos** des campeurs et de **charger les appareils** en toute sécurité, complétant son offre existante de trois mobile homes et de trois hébergements insolites sur le camping gérés par une entreprise privée.

Le camping affiche tous les services existants à Abilly : la boulangerie, le Relais de Touraine, le marché, le magasin de producteurs, etc. La commune est ainsi en mesure d'**accueillir des clientèles vélo avec des besoins différents** (hébergements tente à petit prix et hébergements en dur plus confortables), tout en offrant aux cyclotouristes les services dont ils ont besoin pour faire leurs courses et se restaurer, et aux commerces de profiter des retombées économiques de la voie verte.

La fréquentation du bourg a augmenté avec le label Accueil Vélo du camping et l'ouverture du Relais de Touraine. La mixité de clientèles touristique et locale permet aux commerces de trouver plus facilement un équilibre économique. La présence de commerces ouverts toute l'année a renforcé l'attractivité de la commune auprès, entre autres, de familles avec enfants.

Gouvernance :

- **Relais de Touraine et boulangerie :** les bâtiments, propriétés de la commune, sont loués aux gérants via un bail commercial.
- **Les trois mobile homes et les deux chalets** de stationnement vélo du camping municipal sont **gérés directement par la mairie d'Abilly.** Les trois emplacements accueillant les hébergements insolites sont loués à une entreprise privée qui en assure la gestion.

Informations techniques :

- **Le Relais de Touraine est ouvert toute l'année.** Il comprend **5 chambres d'hôtes** et peut accueillir jusqu'à 15 personnes. Pour l'instant, il n'est pas labellisé Accueil Vélo. Il compte également une épicerie, une cave à vins et un bar de dégustation.
- **Le camping municipal est ouvert du 1^{er} avril au 31 octobre**, afin de répondre aux demandes croissantes sur les ailes de saison. Il est labellisé Accueil Vélo et permet la réservation à la nuitée. Il comprend **une trentaine d'emplacements dont deux équipés de chalets pour stationner les vélos**, trois mobile homes et trois hébergements insolites. Les deux lieux de stationnements vélos, installés par la commune sont aussi équipés de prises pour charger téléphones et batteries. La clientèle a accès à une cuisine commune abritée dans un chalet et équipée d'une table, de chaises, d'un réfrigérateur, un micro-ondes, une gazinière et de la vaisselle.

Entretien : le ménage et l'entretien des cabanes et des emplacements tente sont gérés par les **agents du service technique de la commune**. Cela comprend le ménage entre les nuitées, la lasure des cabanes une fois dans l'année, la taille des haies et de la pelouse, et un entretien léger lorsque nécessaire.

Modèle économique

Coûts de mise en place :

- **Les deux chalets** permettant l'accueil des vélos et de charger les appareils en toute sécurité, ont coûté 2 453 € HT.
- **Les travaux de réhabilitation** du Relais de Touraine ont coûté **782 635 € HT**.
- **La mairie a organisé deux chantiers** participatifs pour casser et déblayer des parties du chantier. Les habitants ont répondu à l'appel s'appropriant ainsi le projet de la commune. Cela a permis à la mairie d'économiser des frais de démolition.

Aides et subventions mobilisées : la mairie a pris à sa charge 228 471 € (29 %). Les 71 % restants ont été financés par différentes subventions :

- **Le Fonds Vert**, volet « rénovation énergétique des bâtiments publics » : 40 370 € ;
- **Le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (SIEIL)** via l'appel à projets « Sobriété énergétique » : 20 000 € ;

- **Le Conseil Régional Centre-Val de Loire** via un contrat régional de solidarité territoriale « plan isolation des bâtiments publics » : 77 400 € ;
- **Le Fonds Départemental de Solidarité Rurale** : 106 218 € ;
- **La Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux** : 260 176 € ;
- **Le Fonds de concours de la Communauté de communes Loches Sud Touraine** pour le maintien des commerces : 50 000 €.

Modèle de financement :

- **Relais de Touraine :** la mairie demande à la gérante un loyer modéré de 800€ / mois permettant de rembourser le montant investi par la commune (hors subventions).
- **Camping municipal :** la mise en sécurité des vélos disponible dans les chalets du camping est **incluse dans le prix de réservation** des emplacements sur lesquelles elles sont installées.

Conditions de répliquabilité

Point(s) d'attention particulier(s) sur les aspects techniques, réglementaires et/ou économiques

Le projet de réhabilitation de l'ancien hôtel-restaurant **n'aurait pas pu voir le jour sans subventions**. La mairie s'est fait accompagner par un organisme sur la recherche de subventions éligibles, ce qui a fortement limité son investissement propre. Le **montage des dossiers de subvention a néanmoins demandé un temps humain conséquent**, réalisé en grande partie par la secrétaire de mairie.

L'obtention du Label Accueil Vélo a également demandé un fort investissement en temps. En effet, le camping a dû obtenir un classement 1 étoile pour être éligible au label. Il leur a fallu créer un site internet dédié, préparer un dossier assez lourd de demande de classement, se rendre disponible pour l'inspection de classement et pour l'audit Accueil Vélo. **L'accompagnement du référent Accueil Vélo a été précieux** durant toute la procédure.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



Commune d'Abilly :
accueil@mairie-abilly.fr
02 47 59 78 01

Informations recueillies et rédigées en 2025 par le Réseau vélo et marche, avec le concours des établissements cités.

Accompagnement à l'installation et la gestion d'hébergements légers chez les agriculteurs

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ENJEU : assurer la viabilité économique des offres en diversifiant les activités.

TYPE DE SOLUTION : accompagnement à la formation, l'installation et la gestion d'hébergements légers chez les agriculteurs.

LOCALISATION : France.

CIBLE(S) VISÉE(S) : agriculteurs.

PORTEUR(S) DE SOLUTION : CocoLodge.

DATE DE MISE EN PLACE : juin 2023.

COMPATIBILITÉ AVEC LE LABEL ACCUEIL VÉLO : oui.

1. Étude de faisabilité réglementaire et opérationnelle, création de l'offre touristique et analyse financière, construction d'un business plan prévisionnel.

2. Installation des hébergements légers en lien avec les fabricants et fournisseurs partenaires de CocoLodge.

3. Commercialisation : communication, leviers digitaux, stratégie prix, plateforme de réservation, afin d'optimiser les performances des hébergements (prix, taux d'occupation, ...).



Description de la solution

Genèse et mise en œuvre : CocoLodge a été créé pour **reconnecter le monde urbain et le monde rural** tout en apportant une stabilité économique aux exploitations agricoles. Le concept repose sur **l'accueil de touristes dans des tiny houses dont l'installation et/ou la gestion sont opérées par CocoLodge**. La première tiny house a été installée en juin 2023. En avril 2024, une formation 100 % financée par Vivéa, un fonds d'assurance formation, a été mise en place pour aider les agriculteurs à lever les freins réglementaires. Aujourd'hui, CocoLodge a accompagné l'installation de 3 tiny houses et de nombreux dossiers sont en cours d'instruction.

Gouvernance : **l'exploitant agricole est le propriétaire de l'hébergement**. CocoLodge propose un accompagnement sur mesure, sur toutes les phases du projet, en fonction des besoins :

La gestion de la commercialisation est soit assurée directement par le propriétaire, soit déléguée à CocoLodge via un abonnement. L'accueil des touristes et l'entretien sont à la charge du propriétaire.

Informations techniques : les tiny houses sélectionnées par CocoLodge ont une capacité de **2 à 6 personnes, sont raccordées ou autonomes en eau et électricité**. Elles sont équipées de chauffage, d'une douche, d'un lit double et de toilettes (à eau ou sèches au choix). La plupart des tiny houses sont également équipées de cuisines toutes équipées.

Entretien : l'entretien et le ménage des tiny houses sont soit assurés par le propriétaire, soit délégués à un personnel de ménage à recruter.

Modèle économique

Coûts de mise en place :

- Coût de l'accompagnement : sur mesure donc **variable** en fonction des besoins du porteur de projet.
- Coût d'installation d'une tiny house : **variable** en fonction du terrain et du niveau de gamme de tiny house choisi (en **moyenne autour de 50 000 € HT**).

Coûts d'entretien : variable selon les hébergements et équipements installés (traitement du bois, autonomie, assainissement, etc.). Il faut compter une enveloppe de **1 000 € / an minimum**.

Aides et subventions mobilisées : l'installation d'hébergements légers chez les exploitants agricoles peut faire l'objet de **financements du programme LEADER**. D'autres **aides régionales ou locales** peuvent également être mobilisées.

Modèle de financement : les projets sont calibrés pour être **rentables pour l'exploitant agricole dès la 2^e année**. Suite à l'étude financière, CocoLodge peut accompagner le porteur de projet à l'obtention d'un emprunt ou à la recherche de subventions.

Cadre réglementaire

Il faut **se référer au Plan Local d'Urbanisme** (PLU ou PLUi). Le Règlement d'urbanisme varie selon les collectivités territoriales, et peut être plus ou moins restrictif en zone agricole A ou naturelle N. Parfois, seules les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière sont autorisées, comprenant ou non la diversification en agritourisme. Il est néanmoins possible de délimiter dans le PLUi des Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) destinés à d'autres constructions dont les hébergements légers de loisirs.

Enfin, d'autres réglementations sont à prendre en compte comme les **plans de prévention des risques ou la présence de bâtiments protégés**. Il faudra dans tous les cas déposer une **déclaration préalable ou un permis d'aménager auprès de la mairie concernée**.

Conditions de répliquabilité

Point(s) d'attention particulier(s) sur les aspects techniques, réglementaires et/ou économiques

Les exploitants agricoles ont un **temps limité à accorder à ce type de projets**. C'est d'autant plus vrai concernant les demandes de subvention. Il est important de prévoir un **accompagnement au montage du projet et à l'instruction des dossiers** pour lever ce frein.

L'urbanisme est un frein majeur. Une collectivité volontaire sur ce type de projets est un atout majeur à son aboutissement.

Les capacités d'endettement des exploitants agricoles peuvent être limitées. Les banques peuvent être frileuses malgré des business plans prévisionnels calibrés pour être rentables.

Pistes à explorer pour faciliter la mise en place de la solution

Adapter les règles d'urbanisme en ZA et ZN pour faciliter le développement d'activités agritouristiques.

Accompagner la montée en compétences des agriculteurs pour accueillir, promouvoir et faire vivre une activité touristique à la ferme.

Accompagner la rénovation de bâtiments agricoles dans une logique d'accueil et de valorisation du patrimoine pour permettre un modèle économique viable.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



Site internet de **CocoLodge**



Coralie Tricart :
coralie.tricart@cocolodge.co

Informations recueillies et rédigées en 2025 par le Réseau vélo et marche, avec le concours des établissements cités.

Création et animation du réseau d'hébergements collectifs adaptés à l'accueil des groupes à vélo

Group'A Vélo ©Ethic Étapes Lac De Maine



INFORMATIONS GÉNÉRALES

ENJEU : assurer la visibilité des offres existantes en fonctionnant en réseau.

TYPE DE SOLUTION : réseau d'hébergements collectifs adaptés à l'accueil des groupes à vélo.

LOCALISATION : sur les grands itinéraires cyclables des régions Pays de la Loire et Centre-Val de Loire.

CIBLE(S) VISÉE(S) : tous les groupes à vélo, à partir de 10 personnes (groupes famille, amis, clubs de cyclotouristes/cyclistes, groupes scolaires, colonies de vacances, groupes avec des personnes en situation de handicap...).

PORTEUR(S) DE SOLUTION : UNAT Pays de la Loire.

DATE DE MISE EN PLACE : 2016.

COMPATIBILITÉ AVEC LE LABEL ACCUEIL VÉLO : tous les hébergements Group'AVélo sont labellisés Accueil Vélo.

Description de la solution

Genèse et mise en œuvre : Group'AVélo est une aventure collective au service des groupes à vélo. Elle est née en 2016 d'une **initiative locale visant à créer une offre adaptée aux groupes à vélo**, portée par des hébergements issus du tourisme social et solidaire, et coordonnée par leur tête de réseau, l'UNAT Pays de la Loire.

Le principe : **proposer aux groupes (dès 10 pers.) des hébergements collectifs, offrant un même niveau de tarifs et de service, pour des séjours en itinérance ou en étoile.**

En 2025, Group'AVélo rassemble **23 hébergements dans les Pays de la Loire et le Centre-Val de Loire** qui a rejoint l'initiative sur ses parcours cyclables. Une collaboration s'est mise en place entre les UNAT des deux régions.

Gouvernance :

- **L'UNAT Pays de la Loire est l'association coordinatrice du réseau**, détentrice de la marque Group'AVélo.
- **Deux fois par an, un COPIL** réunit les membres du réseau des deux régions, les partenaires institutionnels (dont les référents Accueil Vélo).
- **Une salariée coordinatrice** du réseau est employée au sein de l'UNAT Pays de la Loire (mi-temps).
- **Une convention relie l'UNAT Pays de la Loire et l'UNAT Centre-Val de Loire** sur cette action commune.

Informations techniques :

- **Les hébergements Group'AVélo partagent un même niveau de service et de tarifs pour les groupes à vélo.** Ces engagements sont formalisés dans une convention annuelle entre l'UNAT Pays de la Loire et les hébergements concernés.
- **Les groupes à vélo réservent en direct auprès des hébergements Group'AVélo** dans lesquels ils souhaitent séjourner. Néanmoins, un opérateur partenaire assure l'organisation et la commercialisation de séjours « clés en main ».

Intérêt pour les membres du réseau :

- **Faire partie d'un collectif de structures d'hébergement** ayant des objectifs communs, des publics similaires, dans un secteur d'activité particulier.
- **S'appuyer sur les expérimentations des membres pour développer de nouveaux projets**, pour adapter son offre ; miser sur l'intelligence collective pour relever les défis dans des structures à l'équilibre pouvant être fragile.
- **Partager des outils construits ensemble**, mutualiser les actions de communication.

Modèle économique

Coûts de mise en place : frais de fonctionnement, masse salariale (contrat à mi-temps), coût de communication – environ **20 000 € HT / an**.

Aides et subventions mobilisées : **aides à l'emploi, appels à projet** (ex : Inventons le Tourisme Durable par le CD44), **subvention régionale** de fonctionnement global à l'association UNAT Pays de la Loire.

Cadre réglementaire

Les hébergements du réseau Group'AVélo sont **adhérents à l'UNAT Pays de la Loire ou l'UNAT Centre-Val de Loire**. Ils sont **labellisés Accueil Vélo**.

Conditions de répliquabilité

Point(s) d'attention particulier(s) sur les aspects techniques, réglementaires et/ou économiques

Ce réseau d'hébergements s'adresse à **un public de groupes à vélo qui reste un marché de niche**. Le réseau Group'AVélo n'a pas qu'un objectif économique : ce sont plutôt les retombées sociales et environnementales qui sont recherchées.

Importance de la mobilisation des membres qui cherchent à « faire réseau », à mener des actions collectives pour assurer la pérennité du réseau.

Pistes à explorer pour faciliter la mise en place de la solution

Clés de réussite du développement interrégional du réseau Group'AVélo : **accord entre les têtes de réseau** du tourisme social et solidaire, **intérêt commun à la mutualisation, soutien politique** au développement de l'action (aides financières régionales).



POUR PLUS D'INFORMATIONS



Elodie DUBOURG – groupavelo.unatpdl@gmail.com – 06 27 80 11 49

Informations recueillies et rédigées en 2025 par le Réseau vélo et marche, avec le concours des établissements cités.

Aire de bivouac « La Place à Baban »



©Aptographie_ Kröll Matthias

LOCALISATION : Aillon-le-Jeune (73), au cœur du Parc Naturel Régional des Bauges, en Savoie.

Description de la solution

Cette place à bivouac s'adresse aux itinérants randonneurs empruntant les **itinéraires au sein du Parc Naturel Régional des Bauges**. Le site comprend une aire de bivouac (capacité d'accueil de 15 personnes simultanément) composée de :

- **3 emplacements sur sol** nu avec remblayage ;
- **1 plateforme bois** ;
- **1 abri en bois couvert**, mais non fermé ;
- **Des services sur place** : des toilettes sèches, un espace de jour et de repas (avec table et place à réchaud), un parking à proximité.

La seule contrainte technique concernait la cabane, un bâtiment historique en ruine, qui a été entièrement restaurée, à l'exception d'une partie de la charpente.

Le site présente aujourd'hui deux contraintes principales : l'absence d'eau et l'interdiction de faire du feu, du fait de sa localisation en forêt.

Le projet associe la commune, le Parc Naturel Régional des Bauges, Grand Chambéry et une association de parapente, partenaire pour l'entretien du site.

Modèle économique

Le site est **ouvert et accessible gratuitement à l'année avec une réservation possible, mais non obligatoire**. Néanmoins, une mention précise une fermeture du site du 1^{er} mai au 31 octobre, laissant supposer que les sanitaires ne sont pas accessibles sur cette période.

Les toilettes sèches sont entretenues deux fois par semaine par une association locale de parapente.

Le projet, financé dans le cadre du dispositif Espace Valléen, est **en co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le Parc Naturel Régional des Bauges**, pour un budget total (incluant les aménagements pour l'itinéraire rando-bivouac) d'environ **130 000 €**.

Facteurs clés de réussite et enseignements

- Le site est très **fréquenté et largement utilisé**.
- La mise en place du site a permis de **développer l'offre d'itinérance dans le secteur**.
- **Le portage, par les acteurs locaux**, a facilité la mise en œuvre et a facilité son appropriation.



© Apigraphe - Kröll Matthias

Informations recueillies et rédigées en 2025 par Atemia, avec le concours des établissements cités.

Haltes pour itinérants

Projet « La Halte »



atemia

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

©Laurent Cheviet



LOCALISATION : Montagnes du Jura – Plusieurs sites.

Description de la solution

Haltes à destination des **clientèles itinérantes** hivernales (ski de fond), estivales (rando, VTT, équestre), d'un public familial (espace de pause, pique-nique) et des locaux pour des pique-niques, des regroupements...

Positionnement marketing :

- « La Halte, pause et repos en montagne du Jura »
- « Des solutions plurielles, à l'image du territoire »

Deux messages, illustrés par l'installation d'abris multi-usages :

- **La Halte / bivouac :** halte avec plateforme mise à disposition ;
- **La Halte / abri :** abri ouvert et accessible pour les randonneurs pendant leur itinérance. Cette cabane n'a pas de vocation touristique ;

- **La Halte / cabane confort :** petits chalets d'environ 20 m² situés à proximité d'hébergements existants. Inauguration de la première le 14 novembre 2025. Les plans de ces cabanes sont disponibles sur demande pour pouvoir être installés par les socioprofessionnels le long des itinéraires ;
- **Projet de développement de tiny-house.**

Les haltes peuvent être utilisées en journée ou en soirée par les locaux (sans nécessairement dormir sur place).

- Des toilettes sèches sont installées à proximité des Haltes / bivouac et Haltes / abri. Pour les socioprofessionnels souhaitant installer une Halte / cabane confort, le cahier des charges impose un accès à des sanitaires.
- Absence volontaire de poubelles ;
- Présence de mobilier de pique-nique.

Genèse

Le projet, amorcé en 2021 dans le cadre du Plan Avenir Montagnes, est porté par deux associations : **Espace Nordique Jurassien** (ENJ), gestionnaire des espaces nordiques du Jura et la **Grande Traversée du Jura** (GTJ).

Il répond à plusieurs enjeux :

- La **montée en puissance des conflits d'usages** observée après la période Covid ;
- La **diminution des hébergements** le long des parcours ;
- Le **besoin d'une offre légère** pour combler les zones blanches.

Afin d'assurer une utilisation 4 saisons et de renforcer l'identité de massif, les matériaux sélectionnés sont d'origine locale et leur mise en œuvre est confiée à des artisans du territoire.

Modèle économique

Selon la typologie des Haltes, les modes de gestion et de financement sont différents :

La Halte / bivouac & la Halte / abri

Gestion confiée aux collectivités, dans le cadre de contrats d'exploitation GTJ. Aucune réservation n'est demandée. Positionnement non-marchand.

La Halte / cabane confort

Ces Haltes peuvent être installées sur le terrain d'hébergeurs ou de socioprofessionnels partenaires. Un contrat d'exploitation est alors mis en place, précisant les modalités de gestion et d'aménagement du site.

Les installations sont réservées aux personnes en itinérance et sont accessibles librement, sans réservation. L'accès aux sanitaires doit être garanti toute l'année.

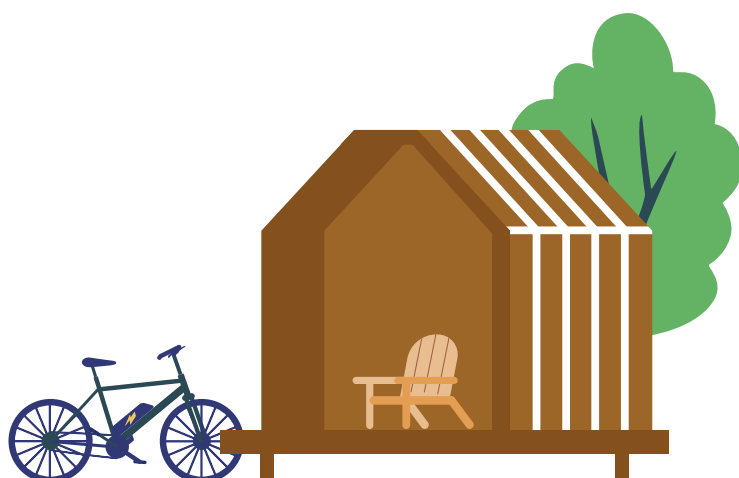
L'utilisation des cabanes est payante, selon des tarifs de base fixés par la GTJ. Le règlement fonctionne sur la base de la confiance, via une boîte à paiement mise à disposition sur place. La GTJ sensibilise les usagers au respect des équipements ainsi qu'à l'honnêteté dans le paiement, dans le cadre de ce système basé sur la confiance.

Financements et soutiens possibles

Plan Avenir Montagnes / Commissariat de massif / Région / Département / Mécénat (Crédit Agricole), Banque des Territoires / Programme LEADER...

Facteurs clés de réussite et enseignements

- Comme pour le réseau des hébergeurs, **l'animation, le suivi et la question du financement sont essentiels.**
- L'accès libre des équipements a suscité quelques appréhensions, mais le **retour d'expérience est positif, sans dégradation** constatée à ce jour. Néanmoins, ce constat reste probablement conditionné à la mise à disposition de codes d'accès auprès des usagers.
- Certaines craintes liées à la concurrence ont été exprimées par des hébergeurs au lancement du projet. Un travail a été mené en amont pour identifier les manques et garantir une **complémentarité avec les offres existantes.** À ce jour, aucun retour négatif n'a été signalé, les publics visés étant souvent différents.
- Les principaux freins concernent les **coûts d'installation et la crainte de dégradations** pour les collectivités.



POUR PLUS D'INFORMATIONS



info@gtj.asso.fr – 03 84 51 51 51 – gtj.asso.fr/association-gtj/la-halte/

Informations recueillies et rédigées en 2025 par Atemia, avec le concours des établissements cités.

Installation d'un hébergement léger dans un camping



atemia

 La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

©Camping du Curnic



LOCALISATION : Guissény (29).

Description de la solution

Genèse

Cet ancien camping municipal de 4 hectares, situé à proximité du GR34, a été repris en 2023 par deux associés par le biais d'un bail commercial 3/6/9 avec la mairie. Initialement composé uniquement d'emplacements nus, le site a fait l'objet d'une restauration à l'occasion de laquelle les associés ont souhaité développer une nouvelle offre d'hébergement clé en main.

L'offre à destination des itinérants

Aujourd'hui le **camping du Curnic** est composé de 100 emplacements, les $\frac{3}{4}$ nus (pour vans, caravanes, tentes) complétés par une offre en dur ou de tentes mises à disposition. L'offre développée pour la clientèle itinérante se décompose ainsi :

Les emplacements nus

Des emplacements tentes dédiés aux randonneurs et cyclistes, proposés à une tarification accessible et dégressive selon le nombre de personnes par tente.

Les cabanes étapes (ajoutées à partir de 2023)

Ces cabanes ont été installées le plus proche du sentier des douaniers qui longe la plage, afin d'être visibles par les randonneurs. Elles sont rapprochées tout en disposant chacune d'un espace dédié :

- **2 cabanes étapes « La Sauterelle » pour 2 personnes ;**
- **1 cabane étape pour 4 personnes**, plutôt 2 adultes et 2 enfants.

Ces cabanes sont adaptées pour une nuit car le confort est plus restreint : pas de possibilité de se tenir debout et un équipement minimal (matelas avec alèse changée à chaque passage, oreillers, une prise électrique et une lampe). Un arceau d'accroche pour les vélos est directement intégré aux cabanes.

Pour la saison 2026, les gestionnaires prévoient d'ajouter deux nouvelles cabanes de 4 places, sur le modèle de La Sauterelle. Installées face à face avec une table centrale, elles formeront un seul et même espace.

Les tentes (ajoutées à partir de 2023)

- **Des tentes bivouac pour 2 personnes** avec lits, sommiers, matelas, oreillers, draps-housses fournis ainsi que les équipements de cuisine (réfrigérateurs, gazinière, ustensiles de cuisine) et raccordement électrique.
- **Des tentes prêtes à camper pour 4 à 6 personnes** avec lits de camp, matelas, draps-housses fournis ainsi que les équipements de cuisine : gazinière, ustensiles de cuisine, réfrigérateur, cafetière et bouilloire ainsi qu'un barbecue à gaz.

Ces tentes sont surtout utilisées par des couples ou familles en séjour, car elles offrent un plus grand confort.

Les autres services pour les itinérants

En 2025, l'établissement a obtenu le label Accueil Vélo. Les itinérants peuvent retrouver sur place :

- un **espace couvert de 70 m²** pour manger,
- une **épicerie** ;
- un **restaurant** ;
- un **local à linge** ;
- un **local vélo sécurisé** avec **bornes de recharge** vélos électriques ;
- un service de **location de sac de couchage** (5 €).

Les cabanes, une solution adaptée aux enjeux du site

Le camping se trouve à proximité directe de l'océan, en partie sur les dunes, au cœur d'une zone Natura 2000 et prochainement au sein d'une aire naturelle protégée. Ce contexte environnemental **exclut l'installation d'hébergements avec fondation**, ce qui a conduit les gérants à se tourner vers la solution des cabanes.

Celles-ci sont fabriquées par une entreprise rennaise, **La Cabanerie**. L'entreprise assure la livraison et l'installation sur site.

Les cabanes sont légères (environ 300 kg), simplement posées sur le sol, sans fondations lourdes. Elles reposent sur de petits plots de 15 x 15 cm, sur un terrain le plus plat possible. Elles peuvent rester en place toute l'année et ont démontré une excellente résistance, y compris lors de la tempête Ciaran en 2023. Seules les charnières et serrures se sont abîmées plus rapidement à cause du sel, remplacées prochainement par des charnières en inox.

Un raccordement électrique a pu être enfoui car ces cabanes se trouvent à proximité du bâtiment en dur du camping.

Le temps de nettoyage est d'environ 10 à 15 minutes par cabane, sans contrainte particulière d'entretien supplémentaire.

Modèle économique

Exploitation et saisonnalité

L'ouverture du camping s'étend de la **mi-avril à la mi-septembre**. Une contrainte forte existe après les périodes d'équinoxe, en raison des grandes marées, ce qui empêche une ouverture plus tardive. La fréquentation est très forte en juillet-août, avec un remplissage complet pendant environ trois semaines. L'activité se calme nettement à partir de fin août. Le mois de septembre accueille davantage d'étudiants et de publics connaisseurs. La réservation est majoritairement anticipée dès le mois de janvier, période pendant laquelle les visiteurs préparent leur parcours. À l'inverse, certains itinérants à vélo arrivent sans réservation préalable, en pensant pouvoir trouver une place sur le moment, ce qui n'est pas toujours possible en période de forte fréquentation.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



campingducurnic.com



David Decroocq

campingducurnic@gmail.com

06 13 42 05 93

Un développement possible grâce à des aides régionales

En Bretagne, et plus précisément dans le Finistère, un **dispositif d'aide a été mobilisé pour accompagner l'implantation d'« hébergements insolites pour les visiteurs en itinérance »**. Il a permis de financer l'achat de trois cabanes en 2023, à hauteur de 40 %. Ce même dispositif a de nouveau été mobilisé en 2025 pour l'acquisition de deux nouvelles cabanes, selon le même taux de subvention, dans la limite d'un plafond défini par la Région. Un accompagnement a par ailleurs été assuré par Brest Terres Océanes.

Rentabilité

L'investissement dans les cabanes a représenté un **véritable levier économique**. La clientèle choisissant ce mode d'hébergement consomme majoritairement sur place : supérette, bar, services. En effet, environ trois quarts des usagers arrivent sans équipement ni provisions, ce qui les conduit à recourir aux services proposés sur site. Cette clientèle est variée, avec un mélange de profils et de pratiques. **La labellisation Accueil Vélo a permis une hausse significative de la fréquentation cycliste.**

Facteurs clés de réussite et enseignements

- Sur le confort thermique, certains clients – notamment au-delà de 65 ans – apprécient moins les nuits en cabane lorsque les températures baissent. Certains voyageurs ne se déplacent qu'avec un simple sac à viande, sans véritable sac de couchage. **Des couvertures sont maintenant proposées en prêt, alors qu'elles étaient auparavant louées.**
- Un enjeu important reste le **référencement auprès de la Région et sur les plateformes dédiées**. Ce travail de visibilité est déterminant pour capter les clientèles itinérantes. À noter que les échanges avec les autres campings restent informels : il n'existe pas de réseau structuré, mais une logique de renseignement mutuel.

Services et hébergements adaptés à la clientèle itinérante



©Camping de la plage Seurre



LOCALISATION : Seurre (21), en bord de Saône.

Description de la solution

Genèse

Initialement exploité en délégation de service public, le **camping de la plage** est aujourd'hui géré en régie municipale, avec une volonté affirmée des élus de le moderniser et de mieux capter les flux cyclables provenant de l'EuroVelo 6. Deux grandes typologies de pratiques ont été identifiées : d'une part des cyclistes recherchant un certain niveau de confort, d'autre part des itinérants très autonomes, voyageant en tente ou en hamac. Face à un manque d'offre hôtelière sur la commune et dans un contexte de stagnation du chiffre d'affaires global du camping, la collectivité a **souhaité diversifier son offre en créant des hébergements légers spécifiquement adaptés à l'itinérance à la nuitée.**

L'offre à destination des itinérants

À ce jour, le **camping compte 4 cabanes**, en complément des roulottes, des emplacements nus et des tentes en location.

Ces hébergements ne disposent pas de sanitaires privatifs ni de cuisine, choix assumé afin de rester sur une offre légère, sobre et adaptée à l'itinérance. Les cabanes répondent notamment à une demande croissante de cyclistes non équipés de tentes ou confrontés à des conditions météorologiques défavorables, offrant un compromis entre abri, confort minimal et tarif accessible.

L'offre de roulottes et cabanes

- La « **Sauterelle** », **petite cabane pour 2 personnes**, exclusivement dédiée à la nuitée ;
- La « **Barbacabane** », **pouvant accueillir 3 personnes**, propose un espace légèrement plus confortable ;
- **2 roulottes**, adaptées pour une nuit ou un séjour à la semaine.

Pour toute l'offre de roulottes et cabanes, le linge de nuit est proposé en supplément.

Une offre de services adaptés aux cyclotouristes

- **Un accueil personnalisé** avec boisson de bienvenue ;
- **Une plateforme de nettoyage pour les vélos**, du petit matériel de réparation à disposition ;
- **Un restaurant sur place** ;
- **Des points de recharge pour les téléphones** ;
- **Une aire de pique-nique couverte**, accès à un micro-ondes et un réfrigérateur à l'accueil (sur les horaires d'ouverture) ;
- **Un local fermé pour stationner les vélos la nuit**, véritable demande face à l'avènement des vélos électriques ;
- **Un réparateur vélo à proximité** du camping ;
- **Un partenariat avec un taxi local** existe également pour le transport de bagages, conformément aux critères du label, bien que dans les faits, il soit peu mobilisé.

Le camping est aujourd'hui **labellisé Accueil Vélo**, un label jugé exigeant par l'équipe mais structurant pour la qualité de l'accueil. Ils ont pu bénéficier de l'accompagnement de Côte-d'Or Tourisme.

Une topographie nécessitant une offre d'hébergement adaptée

Le site étant localisé en zone rouge du Plan de Prévention du Risque Inondation, **toute construction en dur est interdite**. Les nouveaux hébergements devaient impérativement être démontables et déplaçables, ce qui a fortement orienté la conception du projet. Après avoir étudié plusieurs pistes (yourtes, cabanes sur pilotis), la commune s'est orientée vers des micro-hébergements en bois, sobres et compacts, compatibles avec la topographie en pente du terrain.

- **La « Sauterelle »** (de l'entreprise rennaise La Cabanerie) **d'un coût d'investissement de 7 200 € TTC**. Elle se distingue par son entretien très limité et son usage ciblé sur les cyclistes ;
- **La « Barbacabane », fabriquée localement pour un coût de 13 100 € TTC**. Elle propose un espace légèrement plus confortable.

À noter que les cabanes nécessitent également des **coûts logistiques** lors de leur installation ou déplacement, notamment via la location d'un camion-grue, représentant environ 1 120 € par jour selon les opérations.

Les roulottes, installées préalablement, ont été acquises d'occasion.

Modèle économique

Une gestion en régie en saison et à l'année

La gestion du camping repose sur une **organisation humaine structurée** : un gardien principal logé sur site, un agent à temps plein, un agent en charge du ménage, un agent des services techniques pour l'entretien du terrain, et une gestion administrative assurée par le secrétariat de la régie. Bien que le camping soit saisonnier, **la régie fonctionne à l'année, avec des réservations qui débutent dès le mois de janvier**. Les cyclotouristes réservent très largement en amont, souvent en groupes, parfois plus de six mois avant leur passage.

Des investissements rentables

Dès les premières années d'exploitation en régie, la fréquentation des roulottes, déjà présentes sur le site, a permis de mettre en évidence un fort usage par les cyclistes. **En 2025, environ 20 % de leur clientèle était composée de cyclotouristes.**

Les investissements pour l'achat des deux cabanes ont été réalisés sans subvention spécifique. Toutefois, les cabanes se montrent rapidement rentables :

- En 2025, la « Sauterelle » a généré un **chiffre d'affaires annuel d'environ 2 700 €**, avec un amortissement attendu sur trois ans ;
- La « Barbacabane » atteint **environ 3 000 € de chiffre d'affaires annuel**, avec un amortissement envisagé sur quatre ans ;
- **Les roulottes restent un produit très performant, avec un chiffre d'affaires d'environ 12 400 €, en 2025.**

À l'échelle du camping, la fréquentation annuelle s'élève à environ 6 248 campeurs pour une capacité de 100 emplacements. Le site est rarement complet, à l'exception de deux week-ends estivaux, mais les **roulottes et cabanes affichent en revanche des taux de remplissage très élevés.**

Facteurs clés de réussite et enseignements

Ces investissements sont jugés très positifs par la collectivité. L'offre développée permet de combler un véritable manque sur le territoire en matière d'hébergement touristique, dans une commune dépourvue d'hôtellerie classique. Les cyclistes génèrent par ailleurs des **retombées économiques directes pour les commerces et le restaurant local.**

Le projet est aujourd'hui considéré comme pertinent, cohérent avec les contraintes réglementaires du site et économiquement maîtrisé. Son développement futur dépendra néanmoins des orientations politiques, mais les investissements engagés sont à ce stade perçus comme peu risqués et pleinement justifiés au regard des usages observés.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



campingdelaplage-seurre.fr



Tifenn CHAUVIN

communication@mairie-seurre.fr

03 80 21 09 30

Informations recueillies et rédigées en 2025 par Atemia, avec le concours des établissements cités.

Installation de cabanes au cœur d'un village



LOCALISATION : Saint-Bérain-sur-Dheune (71).

Description de la solution

La commune a installé deux cabanes « HelloCabanes » au cœur d'un petit jardin botanique communal, en contrebas de la cour de la mairie.

Genèse

Le Département de Saône-et-Loire a mis en service une **voie verte** traversant la commune de part en part (EuroVelo 6). Une réunion réunissant l'ensemble des offices de tourisme du département a permis de constater le **faible nombre d'hébergements** simples situés à proximité immédiate du tracé, entre Santenay et Digoïn.

En parallèle, l'idée de proposer un **hébergement touristique** a émergé lors d'une journée citoyenne organisée chaque année sur la commune. Portée par les habitants, cette réflexion visait à tirer parti de ce passage pour développer le tourisme et l'accueil des cyclotouristes.

La commune compte 570 habitants et un seul commerce, faisant office de dépôt de pain. Elle ne dispose ni d'industrie ni d'artisanat, et son patrimoine reste relativement modeste, avec une chapelle du XII^e siècle.

C'est par hasard que la commune a découvert l'annonce d'une société vendéenne, HelloCabanes, fabricant d'hébergements touristiques légers et employant des personnes en situation de handicap (ESAT) pour la construction des structures.

En 2019, **deux cabanes ont ainsi été installées**. Ces hébergements sont destinés à accueillir une clientèle de passage recherchant un hébergement sommaire, dans l'esprit d'un refuge. **Chaque cabane peut accueillir trois voyageurs** et comprend trois couchages, une petite table, trois tabourets, un petit réfrigérateur, un point lumineux et deux prises de courant. Le seul point d'eau disponible est celui des toilettes publiques ; la douche, quant à elle, est accessible avec une clé conservée à l'intérieur de la cabane. Des services complémentaires ont par ailleurs été ajoutés, notamment des **box sécurisés pour les vélos**.

Enjeux techniques et urbanistiques pour l'installation et la pose

L'installation des cabanes a nécessité l'**intervention de grutiers**, le terrain — stable mais légèrement en pente — étant difficile d'accès pour des engins de chantier. Les cabanes ont été achetées directement auprès de la société, qui a assuré leur acheminement sur site ; elles ont ensuite été fixées au sol selon le principe des cabanes sur pilotis. Le village se situe hors zone inondable, malgré la proximité du canal du Centre. D'un point de vue urbanistique, cette installation relevait du **régime de l'habitat léger** de loisirs. Les contraintes potentielles avaient été levées en amont avec la DDT. La seule prescription imposée, sur avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), portait sur l'orientation des cabanes et l'usage du bois pour l'enveloppe extérieure, la pose se situant dans le périmètre d'un bâtiment historique classé.

Modèle économique

La préparation du terrain, réalisée dans le cadre d'une **journée citoyenne**, a facilité l'installation des structures.

Le coût des deux cabanes s'est élevé à **20 000 €**. Une page web dédiée a par ailleurs été créée pour permettre la **réservation en ligne**, sur la période d'ouverture d'avril à octobre.

La fréquentation est composée à **90 % de randonneurs pédestres ou cyclistes**. On note

également la présence d'entreprises ou de travailleurs, généralement pour deux nuitées, ainsi que, dans une moindre mesure, des locations à des fins de vacances.

Facteurs clés de réussite et enseignements

Évolution de l'offre à la suite des premiers retours clients

Malgré un service initialement rudimentaire, les **retours des usagers sont très positifs**, principalement ceux des cyclotouristes. La cabane seule, avec accès aux toilettes, semblait insuffisante. Deux ans plus tard, la commune a donc aménagé **un local douche de 4 m², avec un bac pour le linge ou la vaisselle**, en transformant un local technique situé à proximité des sanitaires. Les sanitaires, ouverts à tous, se trouvent à 30 m des cabanes. Les deux locataires partagent une seule et même clé pour la douche. Au départ, les cabanes étaient vides de tout équipement. **Progressivement, un réfrigérateur et un micro-ondes ont été installés.**

Adaptation des moyens dédiés à la gestion pour proposer un service de qualité

Réservation

Pour faciliter les réservations, la commune a fait appel à **Eviivo, prestataire spécialisé dans les locations de tourisme**. Le site permet de réserver en ligne et d'assurer le suivi des locations : dès qu'un créneau est réservé, l'agent reçoit une notification. **L'abonnement mensuel de la mairie s'élève à environ 25 à 30 euros.** La société se charge également de référencer les cabanes, sur des plateformes de location et/ou de réservation d'hébergements touristiques. La commune a toutefois choisi d'abandonner Booking, la gestion de la taxe de séjour sur cette plateforme s'étant révélée trop complexe et trop lourde à administrer.

En revanche, **le bon référencement** a permis d'atteindre un taux de remplissage quasiment complet (au moins une des deux cabanes louée chaque week-end et toutes les nuits en juillet et août).

Gestion du site

Un **agent communal** s'occupe de la gestion sur site. Un passage est réalisé 2 fois par jour notamment pour le ménage des sanitaires. Le **relais est assuré par les adjoints et le maire** pour la réservation. La commune fait également appel à un **job d'été** pour la maintenance, l'entretien des sanitaires et le ménage dans les cabanes.

Accompagnement de la clientèle

Un téléphone portable dédié est nécessaire, car l'employée est souvent sollicitée par les usagers (code d'accès à la cabane, consignes, etc.). Dans 3 à 4 cas sur 10, les usagers appellent, ce qui représente une contrainte importante.

Quelques écueils

- **Certaines personnes, s'attendant à un hébergement comparable à un hôtel 3 étoiles**, ont été surprises de découvrir que les toilettes se situaient à l'extérieur de la cabane.
- **Les réservations de dernière minute ont également posé problème**, notamment celles effectuées via des plateformes utilisées par des transporteurs internationaux, qui recherchaient avant tout une facture justifiant un temps de repos hors de leur véhicule. Ces situations, parfois difficiles à gérer pour l'employée en charge (barrière linguistique, édition de facture, arrivée tardive), ont conduit la commune à rendre la réservation obligatoire 24 heures à l'avance.
- **L'épicier local ne s'est pas pleinement investi** dans cette dynamique touristique et n'est pas toujours satisfait de voir passer des touristes, alors qu'il aurait pu, par exemple, proposer un service de petit-déjeuner.
- **Quelques hébergeurs et chambres d'hôtes ont, au départ, exprimé des réticences** et considéré le projet d'un mauvais œil. Avec le recul, ils ont constaté que ces cabanes s'adressaient à une clientèle différente de la leur.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



cabanes-san-berinoises.com



Eric REBILLARD, maire
Commune de Saint-Bérain-sur-Dheune
03 85 45 61 50

Informations recueillies et rédigées en 2025 par Atemia, avec le concours des établissements cités.

Structuration d'une offre dédiée après l'ouverture d'une véloroute



© Les argonautes

LOCALISATION : Martigné-Ferchaud (35).

Description de la solution

Genèse

Le camping municipal du Bois-Feuillet est classé 2 étoiles et propose 40 emplacements. La fréquentation est modeste et il est principalement ouvert principalement de mi-juin à fin août. **Le site a connu un changement d'échelle avec l'ouverture de la véloroute La Régálante au printemps 2024**, qui a constitué une véritable opportunité de développement : la fréquentation a doublé (1 000 en 2023, 2 000 en 2024, objectif 3 000 en 2025) et les cyclotouristes représentent au moins 50 % de la clientèle.

Face à cette évolution, la commune, avec l'appui de la Communauté de Communes et d'Ille-et-Vilaine Tourisme, a structuré **une offre dédiée associant labellisation Accueil Vélo, services et hébergements**, dont l'installation expérimentale de tentes et cabane.

Test de deux solutions d'hébergements

- **2 tentes lodges équipées**, de 5 m² chacune, entièrement aménagées.
- **Une cabane Taloù**, installée début août 2025, toute en bois, à mi-chemin entre le chalet et le tipi. Elle intègre un espace de stationnement pour les vélos sous la cabane. Équipements : double paroi pour confort, table pliante, deux matelas, rangement pour sacoches vélos, fenêtre avec rideau occultant, serrure, structure préfabriquée. Le modèle choisi ne dispose ni d'arrivée d'eau ni d'électricité dans l'hébergement. Sa tarification est alignée sur le forfait emplacement deux personnes.

Le camping fournit le drap-housse, l'oreiller et la taie d'oreiller. Les clients viennent avec leur

couette ou leur sac de couchage. Des plaids de secours sont néanmoins disponibles à l'accueil.

L'accès aux cabanes et aux sanitaires est géré par cadenas à codes, boîtes à clés et digicodes, ce qui implique néanmoins un passage préalable à l'accueil pour la remise des informations.

Services développés suite à la labellisation Accueil Vélo

- **Une cuisine** cyclotouristes gratuite avec évier, plaques, réfrigérateur, sèche-linge et prises électriques ;
- **Un local vélos sécurisé**, couvert, accessible gratuitement sur demande ;
- Des portiques bois répartis dans le camping pour **le stationnement des vélos** ;
- Possibilité également de confier ses batteries pour **recharge** à l'accueil jusqu'à 9 h le lendemain ;
- **Un service de vente** de café, thé, boissons et glaces est proposé.

La mise en place d'un petit-déjeuner est à l'étude, mais conditionnée au renforcement de l'équipe.

Organisation et gestion du site

De juin à septembre, l'organisation repose sur **3 équivalents temps plein** pour l'accueil et l'entretien. En début et en fin de saison, un agent communal assure une **astreinte**, et des **bénévoles** une présence le week-end, en étant présent quotidiennement pendant environ une heure.

Modèle économique

L'acquisition des tentes à tarif accessible et la mise à disposition de la cabane par l'intercommunalité ont permis de mettre en place des solutions adaptées aux attentes. L'acquisition de la cabane s'inscrit dans le cadre de l'AMI « hébergements pour itinérants » lancé par Destination Rennes & les Portes de Bretagne et visant à identifier des solutions d'hébergement légères et reproductibles adaptées à l'itinérance. À l'issue de l'AMI, et grâce à un cofinancement départemental à hauteur de 50 %, Roche aux Fées Communauté a acquis un modèle lauréat (cabane Taloù). Cette cabane a ensuite été mise à disposition du camping de Martigné-

Ferchaud à titre expérimental et à titre gracieux dans le cadre d'une expérimentation jusqu'au 30 décembre 2026.

↗ Consulter la convention [ici](#).

Les cabanes et les lodges représentent aujourd'hui environ 8% des nuitées.

Coût des équipements

- **Tente lodge équipée : environ 5 000 € HT l'unité.**
Elles sont hivernées en raison des conditions climatiques bretonnes, avec stockage en hangar
- **Cabane Taloù modèle Duo (2 personnes – 5 m²) : environ 11 000 € HT**, conçue et fabriquée par la SCOP rennaise Comme un Établi, lauréate de l'AMI. Des options sont possibles, notamment l'installation de l'électricité (450 € HT) et une isolation en liège permettant une utilisation quatre saisons (1 800 € HT). La SCOP propose également des cabanes modèles Tribu (6 personnes) pour 20 000 € HT environ. La rentabilité de ces équipements est estimée entre une et trois saisons selon le niveau de fréquentation.

Installation

L'installation de la cabane a été réalisée par les services techniques municipaux, avec l'appui d'un Manitou. Le déplacement sur site a porté sur une centaine de mètres. Une rencontre préalable avec le fabricant et le livreur, équipé d'un bras télescopique, a permis d'anticiper les contraintes. Le terrassement repose sur quatre plots d'appui, d'une surface de 30 à 40 cm² chacun, devant impérativement être parfaitement à niveau.

Sur le plan réglementaire, l'implantation doit être réalisée sur un STECAL. La pose est interdite en zone N ou A hors activité agricole, et une autorisation d'urbanisme est requise lorsque l'hébergement est positionné en dehors d'un camping.

L'acquisition de la cabane Taloù par Roche aux Fées Communauté

La cabane s'inscrit dans le cadre de l'AMI « hébergements pour itinérants » lancé par Destination Rennes & les Portes de Bretagne, visant à identifier des solutions légères et reproductibles pour l'itinérance.

À l'issue de l'AMI, Roche aux Fées Communauté a acquis un modèle lauréat (cabane Taloù) avec un **cofinancement départemental à hauteur de 50 %**, puis l'a mis à disposition du camping de Martigné-Ferchaud à titre expérimental. Le prêt de la cabane est gratuit — il s'agit d'une expérimentation jusqu'au 30 décembre 2026.

↗ Consulter la convention [ici](#).

Facteurs clés de réussite et enseignements

L'expérimentation a permis d'identifier les points d'attention suivants :

- La nécessité d'un **hivernage complet** des lodges ;
- La **gestion des arrivées** après 18 h et des départs avant 8 h ;
- Le recours ponctuel à un **système de règlement en autonomie** via boîte aux lettres, reposant sur un principe de confiance ;
- La **capacité limitée des hébergements** en cas de météo défavorable.

Points de vigilance identifiés

Plusieurs points d'attention ressortent de l'expérimentation : la **nécessité d'un hivernage complet** des lodges, la **gestion des arrivées tardives** après 18 h et des **départs très matinaux**, parfois souhaités dès 7 h – 8 h, l'**usage ponctuel d'un système de règlement en autonomie via boîte aux lettres**, reposant sur un principe de confiance et la capacité limitée des hébergements en cas de météo défavorable.

Faciliter la réservation et la mise à disposition

Une majorité des cyclotouristes réservent leur nuitée à l'avance mais environ **un quart des cyclistes arrive sans réservation préalable**. Pour répondre à ces usages, **une évolution vers la réservation et le paiement en ligne est envisagée**, avec transmission automatisée des codes d'accès par mail afin de faciliter les arrivées tardives.

Perspectives

Une réflexion est engagée sur l'acquisition de nouvelles cabanes, avec la recherche de financements complémentaires à l'échelle départementale et intercommunale. Les futurs modèles intégreraient plusieurs améliorations techniques : tuiles en bois, toitures monoblocs, accès au lit facilité.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



martigneferchaud.bzh



Pascal Roussel
Mairie Martigné-Ferchaud
06 15 19 79 41

Informations recueillies et rédigées en 2025 par Atemia, avec le concours des établissements cités.

Engagement pour un tourisme plus éthique



atemia

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



©Piveteau_23_Rosellère

LOCALISATION : Corsept (44).

Description de la solution

Le Manoir de l'Espérance, localisé sur La Vélodyssée et la Loire à vélo, propose plusieurs modes d'hébergement sur un même site : gîte de groupe, chambres d'hôtes et hébergements insolites (dont une cabane « Randortoir »). Il peut ainsi accueillir une quarantaine de personnes.

Genèse

Le site, qui proposait déjà des chambres d'hôtes (partie manoir), s'est doté **d'hébergements légers et insolites pour les itinérants dans la partie jardin**. Ces hébergements, labellisés Accueil vélo, sont proposés à un **tarif préférentiel pour les itinérants à vélo**, via un Forfait Halte Éthique.

Plusieurs offres

L'établissement propose à ses clients le choix entre **une offre « classique » et une offre « éthique »**. Destinée en particulier aux itinérants à vélo (environ 500 voyageurs par an), cette offre « éthique » suscite des échanges et une certaine émulation parmi la clientèle de l'établissement. Elle est née d'une réflexion de la gérante, qui souhaitait continuer d'accueillir des clientèles à la nuitée, mais se confrontait à des dépenses en eau importante pour laver les linges de toilettes et linges de lit quotidiennement.

Dans une logique de durabilité — l'établissement détient l'**Écolabel européen** depuis 10 ans et est labellisé **Destination d'excellence**, dans la continuité de Qualité Tourisme — une formule éthique a été proposée dès 2023, en complément de la formule classique, offrant un **tarif spécifique aux voyageurs à vélo venant avec leur propre linge de lit**. Ceux-ci bénéficient néanmoins de l'ensemble des prestations, dont le petit-déjeuner, ainsi qu'une remise de 10 %.

Des sacs de couchage peuvent être loués (6 €) dans les hébergements extérieurs et insolites proposés par l'établissement.

À noter que les tarifs de ces hébergements sont adaptés selon le nombre de locataires (les prix pour 1, 2 ou 3 personnes sont différents).

Facteurs clés de réussite et enseignements

Afin de diffuser cette initiative plus largement, l'établissement a organisé une réunion en visioconférence, avec l'appui de Solutions & co (service tourisme de l'agence de développement économique de la Région des Pays de la Loire). **Une quinzaine d'autres hébergeurs s'étaient montrés intéressés par la démarche** et avaient assisté à cet échange. Un courrier avait également été adressé aux députés locaux afin que les critères officiels des hébergements puissent évoluer pour faciliter l'accueil des itinérants (notamment le critère relatif à la fourniture de linge). **Malgré cette dynamique impulsée, l'initiative ne s'est pas déployée au-delà de l'établissement.**

Une affichette a été réalisée par l'établissement pour remercier les cyclistes de leur collaboration. Celle-ci est posée à plusieurs endroits stratégiques de l'établissement de manière à susciter la réflexion des clients qui ont réservé via des plateformes traditionnelles, souvent peu sensibilisés aux enjeux environnementaux, et des autres qui, bien que sollicités, n'ont pas souhaité s'inscrire dans la démarche proposée par l'établissement.



POUR PLUS D'INFORMATIONS



manoirdelesperance.fr



Marie Piveteau

contact@manoirdelesperance.fr

06 19 26 75 80

Informations recueillies et rédigées en 2025 par Atemia, avec le concours des établissements cités.

Reconversion d'un bâtiment communal en gîte d'étape



©Gîte Télégraphe



LOCALISATION : Sannat (23).

Description de la solution

Genèse

Le projet est né de la **reconversion d'un ancien bâtiment communal** situé en cœur de bourg, qui accueillait auparavant une agence postale communale et un logement à l'année. Située dans un territoire à fort potentiel d'itinérance (randonnée, VTT, Tour de Creuse à vélo, proximité de grands itinéraires), la commune a constaté, avec l'appui de Creuse Tourisme, un **déficit d'hébergements à la nuitée pour les publics itinérants**. Le choix s'est ainsi porté sur **la création d'un gîte d'étape collectif, pensé comme un outil de service avant un objectif de rentabilité**. Les travaux ont été réalisés en un an, essentiellement en réaménagement intérieur, sans gros œuvre.

Offre à destination des itinérants

Le gîte communal « Le Télégraphe » d'une capacité de **14 couchages fonctionne aujourd'hui comme une auberge collective et un gîte d'étape**. Labellisé **Accueil Vélo**, il propose des services adaptés aux cyclistes et randonneurs (espaces fermés et sécurisés pour le matériel, pompe et petit espace de réparation vélo). Les tarifs sont volontairement attractifs : **avec des tarifs différenciés semaine / week-end**.

À noter que la commune dispose également d'une aire de camping-cars et d'une salle des fêtes à proximité du gîte, ce qui a permis de développer en complément l'accueil de groupes.

L'épicerie associative : un levier clé du projet

En face du gîte, une épicerie associative avec bar, gérée par une vingtaine de bénévoles, joue un rôle essentiel. Elle permet de proposer **des services de restauration ainsi qu'un lieu de convivialité, en complément du gîte** :

- Dépôt de pain et produits pour composer des pique-niques ;
- Service de petit-déjeuner au bar.

L'épicerie est ouverte le matin (sauf le vendredi). Grâce à l'engagement de l'élue locale dans les deux structures, des ouvertures exceptionnelles sont parfois assurées pour les usagers du gîte. Ce service est très fortement apprécié par la clientèle du gîte. L'accueil convivial des bénévoles participe grandement à la satisfaction de la clientèle.

Un équilibre entre séjour et accueil à la nuitée

Deux tendances ont été observées dès l'ouverture du gîte :

- **En semaine et en été** : accueil majoritaire de randonneurs et cyclistes à la nuitée, voyageurs itinérants ne trouvant pas de gîte pour une seule nuit, accueil ponctuel d'ouvriers en déplacement.
- **Les week-ends et hors saison** : réservations du gîte en entier, accueil important de familles et de groupes pour des retrouvailles, parfois à l'occasion d'événements communaux.

Un écart a été constaté entre le public initialement envisagé (forte dominance d'itinérants) et la réalité observée : la fonction « gîte de retrouvailles familiales » s'est imposée plus fortement que prévu.

Modèle économique

Un fort soutien public

Le projet a bénéficié d'environ **80 % de subventions** (État, Région, Département) et s'inscrit dans un projet global de requalification du centre-bourg.

Le premier objectif étant le service à la population et aux itinérants, le gîte n'est à ce stade pas encore rentable et la rentabilité est envisagée uniquement à long terme.

La gestion de certaines charges reste mutualisée, notamment le personnel, le ménage, les fluides. Par ailleurs, le bâtiment est doté d'une toiture équipée de panneaux photovoltaïques, alimentant à la fois le gîte et d'autres équipements communaux.

Organisation et gestion

Le gîte est exploité en régie communale. Le pilotage est assuré principalement par l'élue référente, avec l'appui ponctuel d'une autre personne en cas d'indisponibilité. Les missions sont assurées par l'équipe de la mairie : paiements gérés directement en mairie ou via le site de réservation et ménage assuré par un agent communal. **Il n'y a pas d'agent dédié à plein temps au gîte.**

Facteurs clés de réussite et enseignements

Une fréquentation en augmentation grâce à la satisfaction clientèle

Les retours sont positifs sur l'équipement (notamment la possibilité de disposer d'un espace fermé et sécurisé pour le stockage des vélos) **et l'accueil**, très convivial autant au sein du gîte qu'à l'épicerie. Cette satisfaction permet d'augmenter la fréquentation, grâce au bouche-à-oreille. En revanche, bien que la montée en charge de l'itinéraire La Vagabonde soit perçue, **le gîte reste excentré de 5 km, ce qui limite sa visibilité directe** et sa capacité à se faire connaître auprès des itinérants.

Un succès qui repose sur une implication forte de l'équipe municipale

L'accueil de la clientèle itinérante exige une **très grande disponibilité**, tant pour l'accueil physique que pour assurer une permanence téléphonique continue. Les voyageurs appellent parfois le matin même pour le soir et ne renouvellent généralement pas leur appel : en l'absence de réponse, ils se tournent vers une autre offre. Cette charge repose aujourd'hui largement sur l'engagement bénévole de l'équipe en place.

Enseignements transférables

- **L'appui structurant de Creuse Tourisme** a été particulièrement apprécié, tant pour l'orientation vers un projet de gîte d'étape, que pour l'accompagnement à la labellisation Accueil Vélo ;
- **La visite préalable d'autres gîtes d'étape**, avant de se lancer, a également été déterminante : *« c'est là que l'on pose les bonnes questions »* ;
- **Envisager l'offre à l'échelle de la commune permet d'assurer les services minimums** attendus par la clientèle itinérante, l'épicerie associative apparaissant comme un service complémentaire majeur ;
- **Un gîte communal peut remplir plusieurs fonctions** (itinérance, accueil de groupes, vie locale) : s'il est peu rentable à court terme, il s'avère en revanche très pertinent comme équipement de service.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



sannat.fr



Gaëlle Maletterre
07 85 72 48 68

Informations recueillies et rédigées en 2025 par Atemia, avec le concours des établissements cités.

Une offre dédiée, complète et variée en Italie



atemia

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

© Grembikehostel



LOCALISATION : Premolo, à 40 km de Bergame en Italie, dans les Alpes Bergamasques (Orobie).

Description de la solution

Genèse

L'auberge « Le Grem Bike Hostel » est tenue par Matteo depuis 2019. Initialement, Matteo et sa compagne Guilia étaient passionnés de randonnée, sans affinité particulière pour la pratique du vélo. C'est en réalisant une étude d'opportunité sur le territoire qu'ils se sont rendus compte du **manque d'hébergement adapté** à cette clientèle, qu'il s'agisse de la clientèle loisirs ou de compétition.

Ainsi, leur projet s'est réajusté pour devenir un **établissement bike friendly**, sans pour autant perdre leur conviction première : faire de cette auberge un lieu de villégiature conviviale pour des amoureux de la nature.

L'offre d'hébergement

Pour répondre aux différents types de séjours, plusieurs catégories de chambres sont proposées :

- Des **chambres doubles** ;
- Des **chambres familiales**, avec un tarif réduit pour les enfants de 4 à 9 ans ;
- Des **dortoirs mixtes**.

Chaque formule est disponible en nuitée seule, en formule B&B (petit-déjeuner inclus) ou en demi-pension.

Chaque chambre dispose de sa propre **salle de bain, d'un frigo et d'un balcon**. Toute la literie est incluse. L'auberge dispose également d'une grande terrasse avec vue sur les Alpes.

Des services pensés pour les cyclistes

L'auberge a développé divers services à destination des cyclistes et des itinérants :

- Une salle dédiée avec une **station de lavage, espace de maintenance et une borne de recharge** pour les vélos à assistance électrique ;
- **Un parking à vélos** ;
- **Une cuisine en libre-service** pour 4 € / nuit par chambre ;
- **La préparation de petits-déjeuners** adaptés à la pratique sportive, notamment lors de l'accueil de compétiteurs ;
- **La demi-pension** ;
- **La mise à disposition de cartes** pour découvrir la région à vélo ou à pied ;
- **Une machine à laver et un sèche-linge** (2,50 €).

Matteo connaît le coin comme sa poche et a à cœur de partager les bons plans, les activités à pratiquer pour les visiteurs de passage ou en séjour. Il propose également de réserver et/ou d'organiser des activités sportives ou culturelles pour les visiteurs (trekking, MTB, sorties raquettes, escalade, yoga, stage de théâtre...).

Un projet initialement basé sur la diversification des activités

Dès le lancement de son activité, Matteo a développé deux approches :

- **L'accueil traditionnel de visiteurs**, pour tout type de séjours (familles, groupes, itinérants, entreprises) ;
- **L'organisation d'événements et de sorties** : observation des étoiles, retraites yoga, cours de cuisine, randonnées accompagnées avec des experts faunistiques, week-ends « dog friendly »).

L'objectif est de ne pas seulement proposer un hébergement mais **une expérience complète pour explorer la région en pleine conscience**.

Ce modèle lui a permis de créer une forte connexion avec les touristes amoureux de la nature, qu'ils soient italiens ou étrangers, notamment ceux à la recherche d'un rythme plus doux et qui souhaitent s'intéresser aux traditions locales et aux espaces environnants.

Matteo profite des temps d'échange (check-in, repas...) pour jauger l'intérêt des visiteurs et leur proposer le séjour le plus en adéquation avec leurs attentes. Il arrive d'ailleurs que des visiteurs itinérants décident de prolonger leur séjour d'une nuit ou deux au sein de son auberge pour profiter des activités et randonnées alentour.

L'accueil à la nuitée représente aujourd'hui la part la plus importante de son chiffre d'affaires.

Facteurs clés de réussite et enseignements

Pour Matteo, le facteur clé de réussite réside dans la **capacité à faire en sorte que chaque visiteur se sente chez lui**. Réussir à cerner les besoins avant même qu'ils soient exprimés et surtout pouvoir ensuite adapter le séjour.

Pour développer cet accueil, il s'est avéré primordial **de développer son réseau et de connaître les prestataires autour ainsi que les environs**, pour les conseiller sur les différentes offres et surtout celles adaptées à leurs pratiques et attentes.

Aujourd'hui, Matteo développe en parallèle de son activité la création d'une **compagnie pour organiser des événements touristiques, team building et retraites**.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



grembikehostel.it



Matteo Santacroce
info@grembikehostel.it
+39 338 62 74 085

Informations recueillies et rédigées en 2025 par Atemia, avec le concours des établissements cités.

Diversification des activités, clé de réussite



atemia

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

©Ecoasis



LOCALISATION : Gréalou (46), au sein du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.

Description de la solution

Genèse

Le projet naît en 2010 à l'initiative de Manu et Audrey, hôteliers-restaurateurs qui ont d'abord choisi le lieu, sur la Via Podiensis du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, entre Figeac et Cajarc, avant d'en définir les contours. Leur ambition : construire « la maison la plus écologique possible ». Une fois le lieu trouvé, et afin de consolider la viabilité du projet, ils bénéficient de l'accompagnement de Adefpat, une association locale œuvrant à l'accompagnement des porteurs de projets et des territoires ruraux. Elle leur permet d'identifier les points critiques de leur modèle et notamment la **nécessité de se diversifier** dès le début de l'activité. C'est ainsi que s'ajoute au projet initial une salle de 50 m². Par la suite, les deux gestionnaires sont accompagnés par un réseau d'acteurs publics (Communauté de Communes de Grand Figeac, Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, Département du Lot, Région Occitanie, Europe) leur permettant de concrétiser leur projet en 2011. Une aide d'environ 90 000 € HT (Région/Europe) a pu être mobilisée

notamment au titre de la revitalisation rurale et de la dimension écologique du projet, pour la construction de la salle notamment.

L'offre d'hébergement et de services de l'Ecoasis

- **Un gîte de groupes d'environ 30 personnes**, composé de 9 chambres (2 – 3 pers et 4 – 5 pers) et de sanitaires communs, ainsi que d'une chambre d'hôtes à l'étage. Une salle à manger permet d'accueillir env. 40 personnes ;
- **Un restaurant**, proposant des menus à base de produits locaux et de saison, adaptés à la thématique des séjours ;
- **Une terrasse** avec vue sur les Causses ;
- **Un espace bien-être** de type Spa Nature (bain nordique et sauna) ;
- **Une salle de 50 m²** disponible pour les stages, formations et événements ;
- **Une piscine** (10 m x 4,5 m) – ouverte en 2012 ;
- **Un local fermant à clé pour déposer les vélos.**

La démarche environnementale, à l'origine même du projet, s'incarne à travers plusieurs choix techniques (ex. toilettes sèches, mousseurs, phyto-épuration, récupération d'eau de pluie).

Zoom sur l'offre à destination des pèlerins

L'établissement est labellisé « Accueil Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ». Une formule pèlerin est proposée en demi-pension incluant nuitée, dîner, petit-déjeuner buffet.

En supplément peuvent être ajoutés :

- Accès à la piscine ;
- Accès à l'Espace Bien-être ;
- Pack draps et serviettes – gratuits à partir de 4 nuitées ;
- Panier pique-nique.

La diversification au cœur du modèle

Les gestionnaires ont développé dès le départ un modèle mixte reposant sur la diversification des activités proposées, notamment :

Gîte d'étape Saint-Jacques

Ecoasis accueille **les randonneurs de la Via Podiensis**. L'activité représente environ 35 à 40 % du chiffre d'affaires. Ils sont accueillis généralement du **mois d'avril à juin puis de nouveau en septembre**. Dans le cas de demandes en été, les gérants renvoient les pèlerins vers les hébergeurs à proximité, qui proposent uniquement l'hébergement des pèlerins à la nuitée.

Groupes, stages et formations

Toute l'année, l'établissement accueille des groupes qui réservent le gîte, la salle et parfois la formule « clé en main » incluant la restauration. **Stages bien-être, formations, groupes sportifs, voire séminaires sont organisés tout au long de l'année**, parfois renouvelés d'une année sur l'autre. L'accueil de quelques séjours récurrents peut représenter plusieurs centaines de nuitées cumulées par an.

Gestion libre / privatisation

Sur les week-ends longs et les vacances d'été, les gérants proposent la location de l'ensemble du site en autonomie, une formule à plus faible chiffre d'affaires mais essentielle pour préserver des temps de respiration. Ils notent une hausse marquée de la demande depuis l'installation de la piscine.

Jeûne & randonnée

Développée en 2024 pour renforcer l'attractivité hors saison, l'offre « Jeûne et randonnée » se positionne sur des **périodes où les flux pèlerins sont plus faibles et les demandes de location peu présentes** (mars/début avril, fin juin-début juillet, novembre-décembre). Cette formule contribue à remplir le calendrier et génère des passerelles entre clientèles (une partie des participants provient du chemin).

Facteurs clés de réussite et enseignements

- Bien que souhaitée initialement, l'expérience a montré que **la cohabitation entre l'accueil des pèlerins à la nuitée et les séjours de groupes (stages, formations) était difficile à organiser**, du fait de rythmes et attentes très différents, notamment en matière de temps de repos. Les gérants ont donc fait le choix de ne pas accueillir d'itinérants à la nuitée lorsque le gîte est réservé par un groupe en séjour.
- **La diversification leur apparaît comme un facteur déterminant de maintien de l'activité sur la durée** : elle permet de limiter la dépendance aux flux pèlerins, notamment dans un contexte de concurrence locale, et de réduire l'effet de répétition associé à cet accueil, en alternant les formats de séjour (nuitées, groupes, séjours thématiques) et les relations construites avec les clientèles.
- **L'appui ADEFPAT a joué un rôle structurant pour définir le modèle économique**, interroger l'adéquation de la capacité initialement envisagée (30 couchages) aux flux réels, et conforter le développement d'usages complémentaires, notamment la création d'une salle dédiée aux stages et l'ouverture à des offres hors saison.
- **En anticipation du développement de la fréquentation cyclable lié à la création d'une voie verte à proximité, les gérants ont développé une offre plus spécifique**, en proposant un espace sécurisé pour le stationnement des vélos ainsi que la recharge gratuite des batteries de vélos à assistance électrique.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



ecoasis.fr



Manu

bonjour@ecoasis.fr

06 71 00 48 30 – 09 50 07 74 66

Informations recueillies et rédigées en 2025 par Atemia, avec le concours des établissements cités.

Accueil d'itinérants au sein d'une maison religieuse



©La Neylière

LOCALISATION : Rhône (69).

Description de la solution

La Maison Notre-Dame de la Neylière est une maison religieuse mariste fondée en 1850, historiquement dédiée aux séminaires et restée longtemps fermée au public. Dans la vocation des pères maristes – être ouverts au monde – **le lieu s'est progressivement transformé pour accueillir groupes, individuels, retraitants et visiteurs de passage**. L'accueil des pèlerins de Saint-Jacques n'était pas la motivation première, mais s'est imposé naturellement : les premiers pèlerins sont venus dès les années 1980 par bouche-à-oreille et via le groupe local Saint-Jacques AURA.

La maison souhaite aujourd'hui ouvrir davantage aux itinérants, notamment aux groupes de pèlerins, en cohérence avec son identité spirituelle et son emplacement stratégique à proximité du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, entre Loire et Rhône.

L'offre de Notre-Dame de la Neylière

La Maison est située au cœur d'un domaine de 4 hectares avec son parc arboré et son jardin fleuri. Les lieux comprennent :

- **3 bâtiments au charme ancien**, rénovés et mis aux normes ;
- **47 chambres de 1 à 6 lits** (dont 2 chambres PMR) pour un total de 97 lits. Chambres avec sanitaires privés ou partagés, selon le bâtiment ;
- **2 salles de restauration** ;
- **11 salles de réunion équipées** (capacité de 10 à 100 personnes).

L'établissement ne réserve pas de chambres spécifiques aux itinérants, celles-ci sont attribuées selon les disponibilités, sans pour autant modifier le tarif qui leur est réservé.

Un accueil souple adapté à la clientèle itinérante

L'établissement a développé une souplesse dans ses conditions d'accueil afin de répondre aux attentes et besoins des pèlerins :

- Arrivée possible en autonomie lorsque l'accueil est fermé (codes + clé) ;
- Départ matinal possible (alternative au petit-déjeuner) ;
- Les chambres peuvent être accessibles avant 16 h ;
- En cas d'arrivée tardive : un plateau-repas peut être préparé sur demande.

Modèle économique

La maison est animée par **4 pères maristes ainsi qu'une équipe de salariés** (dont les cuisiniers).

L'itinérance représente actuellement une part très marginale de l'activité, estimée à 30 à 40 pèlerins/an sur 5 760 nuitées en 2024. Ainsi, l'activité principale repose sur l'accueil de groupes (écoles maristes, services diocésains, chorales, stages, retraites) ainsi que sur des séjours, week-ends, mariages et rassemblements familiaux. Toutefois, l'accueil de cette clientèle permet de remplir ponctuellement l'établissement et reste cohérent avec la mission de la maison.

Des actions sont menées pour développer l'accueil de groupes randonneurs ou itinérants, ainsi que pour se positionner comme lieu de rassemblement Loire/Rhône.

À ce jour, la maison n'a bénéficié d'aucun accompagnement technique ou financier.

Facteurs clés de réussite et enseignements

L'établissement a eu **d'excellents retours de la part des itinérants**, agréablement surpris du confort du lieu ainsi que de la qualité des repas (l'établissement est d'ailleurs réputé pour la qualité de sa cuisine). L'accueil humain est très apprécié ainsi que la grande flexibilité d'accueil proposée.

Se faire connaître auprès de cette clientèle reste un enjeu, notamment parce que l'établissement est situé sur un itinéraire en cours de développement. Ainsi de nombreuses actions de communication ont été récemment développées pour pallier ce manque de visibilité, tout en travaillant de nouvelles cibles, notamment les groupes de marcheurs.



© La Neylière

POUR PLUS D'INFORMATIONS



neyliere.fr



accueil@neyliere.fr
04 78 48 40 33

Informations recueillies et rédigées en 2025 par Atemia, avec le concours des établissements cités.

L'accueil des itinérants au cœur d'un projet de rénovation



© Oreille Pèlerin

LOCALISATION : Deux-Grosnes (69).

Description de la solution

Genèse

C'est au cours de la réalisation du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle que Nicolas décide d'ouvrir un gîte, répondant à ses attentes en tant que cheminant : un accueil simple et authentique, laissant de la place aux échanges et une ambiance non folklorisée. Après une phase d'études et d'accompagnement, puis de rénovation du site, l'établissement **L'Oreille du Pèlerin ouvre en octobre 2022 avec la volonté d'accueillir tous les itinérants**. La volonté de Nicolas est de proposer une hospitalité centrée sur les besoins essentiels du marcheur, afin de ne pas « dénaturer » l'expérience.

Une offre destinée à tous

Le gîte d'étape, situé sur l'itinéraire Cluny – Le Puy des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, est ouvert toute l'année, et dispose d'une **capacité d'environ 12 lits, répartis entre trois chambres privatives et deux chambres partagées**, avec une organisation volontairement modulable.

L'offre repose sur des chalets (x4), dont trois sont destinés à la location, avec une logique d'adaptation continue à la fréquentation : un chalet est prioritairement conservé pour l'accueil à la nuitée et le partage entre marcheurs.

Une attention particulière est portée aux femmes seules, notamment dans l'organisation du partage des espaces (éviter certaines cohabitations).

Des services essentiels attendus par les itinérants

- Wi-Fi ;
- Réfrigérateur, kitchenette / espace cuisine ;
- Petit matériel de réparation vélo ;
- Service de restauration : petit-déjeuner, dîner et, selon les besoins, paniers-repas préparés sur place ;
- Placard à provisions à prix libre (pour pallier l'absence d'épicerie dans le village).
- Repas partagé est proposé, pensé comme un moment d'échanges (« manger avec des amis »), généralement sur la base d'une contribution libre.
- À ce stade, il ne dispose pas d'un local vélo sécurisé.

Modèle économique

Accompagnement initial

Le projet a bénéficié de plusieurs formes d'accompagnement, avant et pendant l'installation. En amont de l'achat et lors du démarrage des travaux, Nicolas a été **accompagné via la CCI** (Mâcon puis Villefranche), notamment dans le cadre du **Fonds Tourisme Durable** (ADEME). Il a également intégré un **programme d'incubation** (RonAlpia) jugé très utile (marketing, structuration). Un **soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes** a permis de financer une étude de faisabilité ainsi que des travaux de rénovation. Ces accompagnements ont permis de revoir la capacité initiale et notamment d'ouvrir un établissement de 11 à 12 lits et non 16 comme initialement envisagé.

La polyactivité

Le modèle économique repose sur **une polyactivité, assumée comme une condition de viabilité. L'accueil à la nuitée représente une part importante des volumes, avec une saisonnalité** marquée : cette part peut atteindre 65 % de l'activité au printemps (avril – juin), autour de 30 % en août, puis une reprise en septembre – octobre. Pour autant, en valeur, l'accueil « séjour » (locations plus longues) pèse davantage dans le chiffre d'affaires : la nuitée représente plus de la moitié des accueils, mais seulement 30 à 50 % des recettes, tandis que les séjours pèsent plus de 50 % des revenus.



©Orelle Pélérin

Facteurs clés et enseignements

Retours d'expérience

L'importance d'un accompagnement adapté aux réalités de l'itinérance

L'appui de structuration (CCI, incubation) s'est avéré très utile, toutefois certains outils peuvent être trop standardisés et déconnectés de la réalité (notamment l'étude de faisabilité).

La nécessité de combiner l'accueil itinérant avec d'autres activités

L'accueil à la nuitée est au cœur du projet et de la motivation, mais il ne peut pas, seul, garantir un équilibre économique stable, surtout sur une voie en développement et avec une forte saisonnalité. La diversification (séjours, restauration, location d'espaces) est donc considérée comme une condition pour maintenir des tarifs accessibles, lisser l'activité annuelle et, à terme, permettre de dégager un revenu.

Perspectives

Une réflexion est engagée pour développer davantage la location d'espaces (formation, team building) afin de sécuriser des recettes complémentaires, et potentiellement contenir les prix de l'accueil à la nuitée.

Une seconde phase de développement est envisagée (travaux envisagés en 2026, budget autour de 120 000 €) avec la volonté de consolider le business plan, préciser les aménagements (espaces communs, cuisine partagée, buanderie, salle), rechercher des partenaires et financements, et s'inscrire dans les dynamiques territoriales.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



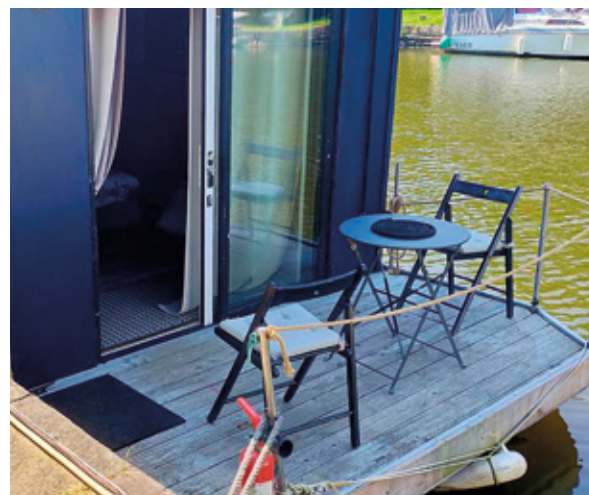
Nicolas Rivier – riviernicolas@yahoo.fr

Informations recueillies et rédigées en 2025 par Atemia, avec le concours des établissements cités.

Hébergements insolites d'une ancienne maison éclusière



© Ile Flottante



LOCALISATION : Hédé-Bazouges (35).

Description de la solution

Genèse

L'Ile Flottante est **un regroupement d'hébergements dans et autour d'une ancienne maison éclusière** le long de l'Ille, sur la véloroute reliant Rennes à Saint-Malo.

Ce site est né de **l'appel à projets (AAP) portant sur 33 maisons éclusières**, lancé par la Région Bretagne en 2013. La gérante de l'établissement y a répondu, ce qui a débouché sur la signature d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour la location de la maison, d'une durée de 7 ans renouvelable. **Une partie des travaux a alors été prise en charge, de même que la construction des embarcations.**

L'**accueil de cyclotouristes** figurait parmi les critères spécifiquement demandés par l'AAP. Depuis son lancement, la prestataire observe un engouement constant pour la pratique du vélo. Locataire de la maison éclusière — ouverte en gîte toute l'année —, elle gère également les hébergements légers et flottants alentour, principalement d'avril à fin septembre, complétés par un espace dédié aux cyclotouristes et un bar-guinguette particulièrement actif en été.

Depuis 2013, la fréquentation de cet itinéraire cyclable connaît une croissance exponentielle, les **cyclotouristes représentant aujourd'hui les trois quarts de la clientèle.**

Création d'une SARL pour lancer le projet

Le projet a démarré par la création d'une SARL. L'obligation d'habiter la maison éclusière, fixée par le cahier des charges de l'AAP de la Région, a rapidement conduit les porteurs de projet à s'orienter vers l'installation d'hébergements insolites flottants à proximité.

Pour l'achat des structures flottantes, un cahier des charges précis encadrait l'esthétique du lieu, notamment les peintures. L'acquisition a été financée en partie par une subvention régionale, dont le montant restait toutefois modeste au regard de la subvention globale accordée au projet.

Les gérants ont ensuite fait construire d'autres bateaux, dont deux entièrement cabanés. Leur entretien, rendu trop lourd par l'usage du bois, a conduit à leur revente, puis à l'investissement dans de nouveaux modèles : la flotte a ainsi compté jusqu'à cinq unités, avant de se stabiliser à trois aujourd'hui. Elle comprend un **houseboat** sur barge, un **narrow boat** (pénichette anglaise) et une « **Eau Claire** », pénichette en plastique entièrement vitrée surnommée « Yellow Submarine ».

Les gestionnaires ont par ailleurs testé plusieurs autres types d'hébergement : des box à chevaux rénovés en chambres, une petite caravane (toujours en service), ainsi que des bateaux installés sur la prairie — ces derniers ayant toutefois rencontré des problèmes d'étanchéité et généré une certaine confusion dans la communication, ils n'ont pas été conservés.

Face à une gestion devenue trop lourde, le nombre d'hébergements proposés a été réduit ; ils sont désormais exclusivement disponibles à la nuitée. En été, **95 % de la clientèle se déplace à vélo.**

Organisation du projet

En juillet et août, l'équipe est constituée de 4 personnes :

- Une personne au bar avec ouverture de 12h à 21h ;
- Deux personnes pour assurer le ménage et le linge dans les hébergements ;
- Une personne pour gérer la logistique globale, l'accueil et la comptabilité.

L'établissement a également développé l'offre de bords, par le biais de la boutique, qui dispose d'un bar et d'une terrasse près de l'eau. Ces bords permettent de constituer des menus à la carte pour les clients, en proposant des entrées, plats et desserts. Ces bords de l'entreprise « La cuisine de mon père » sont travaillés avec des producteurs locaux et artisanaux. Les cyclistes peuvent manger à n'importe quelle heure grâce au micro-ondes accessible sur la terrasse et dans le bar, ainsi que dans les hébergements.

Facteurs clés de réussite et enseignements

- **La dimension atypique du bateau est attrayante** pour les hôtes ;
- **L'équilibre économique est plus intéressant sur les bateaux** car l'hébergement sur l'eau est plus attractif ;
- **La visibilité le long de l'itinéraire joue** : une part de la clientèle passe devant lors de leur itinérance et s'arrête pour la nuit ;
- En complément, **l'offre a été bien répertoriée**, notamment sur le Guide du Routard ;
- Située à mi-chemin entre Rennes et Dinan, sur une étape de 40 km sans difficulté, L'Île Flottante bénéficie d'une **localisation particulièrement accessible**, propice à l'accueil d'une clientèle familiale.
- **La proximité de sites à visiter participe à l'intérêt des hébergements** : les 11 écluses de Hédé, le musée du Canal de la Rance et la maison de la pêche ;
- **L'équipe est confrontée à un problème de plantes invasives**, phénomène jusqu'ici très localisé mais de plus en plus préoccupant ; la Région intervient désormais à plusieurs reprises dans la saison avec une faucardeuse pour limiter leur prolifération.
- Une écluse, en amont du site nécessite des travaux entraînant **une baisse du trafic.**

POUR PLUS D'INFORMATIONS



illeflottante.com



reservation@illeflottante.com

06 40 11 12 41

Informations recueillies et rédigées en 2025 par Atemia, avec le concours des établissements cités.



Remerciements

Le Réseau vélo et marche tient à remercier toutes les personnes ayant participé aux groupes de travail et à l'élaboration des fiches solution :

ARABI-ONNELA Marika, Réseau des Grands Sites de France

AUBRY Crystal, France Vélo Tourisme

AUMONT Chloé, Réseau vélo et marche

BAUDUIN François, Sportnatura

BONNET Gaétan, Arbre HelloCabanes

CHICOYNEAU DE LAVALETTE Jennifer, Région Normandie

CHILLOUX Antoine, Loches Sud Touraine

CLEMENT Claire, Syndicat Mixte du Bassin du Lot – La Vallée du Lot à vélo

CORNET Fanny, Agence de Développement Touristique des Ardennes

DEBON Fanny, Atemia, pour la rédaction des fiches ViaRhôna

DENISOT Aline, Association Loire en vie

DUBOURG Élodie, UNAT Pays de la Loire – Group'AVélo

UCHER Isabelle, Creuse Tourisme

FERREZ Romain, Communauté de communes de Serre-Ponçon

GENDRY Alexia, ADEME

GUIBERT Christelle, Normandie Tourisme

HEITZ Christian, Fédération des campeurs, caravaniers et camping-caristes

HENRY Cyril, Association des Grandes Traversées du Jura

JOLIBOIS Anne, Calvados Attractivité

LANGELEZ Alain, Espace Nordique Jurassien – Grande Traversée du Jura

LE CONTE Emma, La Véloscénie

LEGER Marie, Charentes Tourisme

LE GUILLOU Pierre, Grande Traversée du Massif Central – IPAMAC

RAPINEL Sophie, Réseau vélo et marche

SERGEANT Mélanie, Drôme Attractivité

THIBAL Agnès, Syndicat des mobilités de Touraine

TRICHARD Raphaël, Région Auvergne-Rhône-Alpes – ViaRhôna

VIAL Yannis, Voies Navigables de France

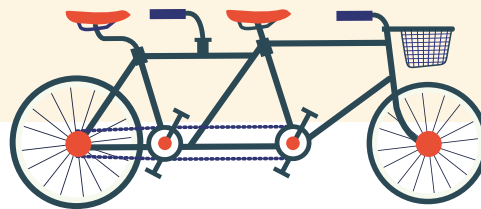
VITORGE Simon, Association Mobil'idées

VOLDOIRE Thomas, Direction Générale des Entreprises

Notes

[illegible]

QUI SOMMES-NOUS ?



Le Réseau vélo et marche, regroupe plus de **450 collectivités engagées pour les mobilités actives**. Ce réseau unique de collectivités œuvre à faire de la marche et du vélo une priorité des politiques publiques et une évidence dans le quotidien des Français. Il **fédère et outille des collectivités de toute taille**, de la commune à la région et porte leur voix nationalement. Le Réseau vélo et marche **anime également un club transpartisan d'élus parlementaires pour intégrer les mobilités actives dans une politique nationale** ambitieuse.

Crédits :

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale du tourisme à vélo et fait l'objet d'un soutien de l'Agence de la transition écologique (ADEME) via le programme **« Développer le Vélotourisme »**.

Rédaction : Chloé AUMONT et Atemia pour ViaRhôna

Conception graphique : Pirate, l'atelier graphique

Date de publication : août 2026